

Profil du bien-être social :
mythes et réalités

Rapport du
Conseil national du bien-être social

Printemps 1998

Canada

PROFIL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL : MYTHES ET RÉALITÉS

**Rapport du
Conseil national du bien-être social**

Printemps 1998

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social
2^e étage, 1010 rue Somerset ouest
Ottawa K1A 0J9
(613) 957-2963
Télécopieur (613) 957-0680
ncw@magi.com

Also available in English under the title:

Profiles of Welfare: Myths and Realities

© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 1998
N° de cat. H68-44/1998F
ISBN 0-662-82741-4

TABLE DES MATIÈRES

DIX PETITES QUESTIONS AU SUJET DE L'AIDE SOCIALE	1
RÉPONSES AUX DIX PETITES QUESTIONS AU SUJET DE L'AIDE SOCIALE	2
I. MÉTHODE ET DÉFINITIONS	4
II. TYPE DE FAMILLE ET TAILLE DE LA FAMILLE	8
III. RAISONS POUR TOUCHER DE L'AIDE SOCIALE	15
IV. LONGUEUR DE LA PÉRIODE COURANTE À L'AIDE SOCIALE	25
V. JEUNES, VIEUX ET ENTRE DEUX	35
VI. NIVEAU D'INSTRUCTION	43
VII. AUTRES SOURCES DE REVENU	49
VIII. LOGEMENT	56
CONCLUSION	63
ANNEXE: STATISTIQUES CHRONOLOGIQUES PROVINCIALES ET TERRITORIALES	66
INDEX DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX	81

DIX PETITES QUESTIONS AU SUJET DE L'AIDE SOCIALE

Avant de lire ce rapport, prenez une minute pour mettre à l'épreuve votre connaissance de l'aide sociale. Les réponses sont données à la page suivante, avec renvoi aux données dans le texte.

Lesquelles, parmi les affirmations suivantes au sujet de l'aide sociale et des bénéficiaires de l'aide sociale, sont vraies?

1. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale sont des jeunes qui devraient aller travailler.
2. Le nombre des bénéficiaires a diminué considérablement depuis que le Canada a commencé à sortir de la dernière récession en 1991.
3. Les adolescentes non mariées forment le gros des mères chefs de famille monoparentale qui touchent de l'aide sociale.
4. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale quittent rapidement les rangs des bénéficiaires, de sorte que la dépendance à long terme à l'égard de l'aide sociale est rare.
5. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont presque en totalité des adultes.
6. L'invalidité n'est pas une cause importante de recours à l'aide sociale.
7. Beaucoup de mères chefs de famille monoparentale ont beaucoup d'enfants pour obtenir des chèques d'aide sociale plus gros.
8. La situation de la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale n'est pas si difficile, car, grâce au logement subventionné, ils ont droit à un logement à coût réduit.
9. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale ont un autre revenu provenant d'un travail à temps partiel, de l'assurance-emploi ou d'un régime gouvernemental de pension.
10. Les gens instruits ne se retrouvent pratiquement jamais bénéficiaires de l'aide sociale.

RÉPONSES AUX DIX PETITES QUESTIONS AU SUJET DE L'AIDE SOCIALE

Toutes les affirmations au sujet de l'aide sociale et des bénéficiaires de l'aide sociale présentées à la première page de ce rapport sont fausses. Voici les faits, avec des renvois aux pages concernées pour un complément d'information dans le texte. Les pourcentages indiqués dans les réponses ci-dessous renvoient aux dossiers de la base de données sur l'aide sociale dans ce rapport.

1. Quatre pour cent seulement des chefs de ménage en mars 1997 avaient moins de 20 ans et 12 autres p. cent avaient entre 20 et 25 ans. (Tableau 8, page 39)
2. Le nombre des ménages à l'aide sociale a continué d'augmenter après la fin de la récession parce que le taux de chômage restait élevé. La première baisse du nombre des ménages a été observé en 1995. (Tableau 1, page 10)
3. Trois pour cent seulement des chefs de famille monoparentale à l'aide sociale en mars 1997 avaient moins de 20 ans. (Graphique I, page 37)
4. Cinquante-quatre pour cent des ménages à l'aide sociale en mars 1997 étaient bénéficiaires de l'aide sociale de façon continue depuis 25 mois ou plus. (Graphique F, page 26)
5. Les enfants à charge de moins de 18 ans représentaient près de 1,1 million des personnes à l'aide sociale en mars 1997. (Tableau 9, page 40)
6. Vingt-sept pour cent des chefs de ménage au mois de mars 1997 invoquaient l'invalidité comme raison pour être bénéficiaires de l'aide sociale. (Graphique C, page 16)
7. Près de la moitié des familles monoparentales à l'aide sociale en mars 1997 ne comptaient qu'un enfant et une autre tranche de 31 p. cent ne comptaient que deux enfants. (Graphique J, page 42)

8. Sept pour cent seulement des ménages à l'aide sociale en mars 1997 vivaient en logement subventionné. (Graphique O, page 56)
9. Vingt-neuf pour cent seulement des ménages à l'aide sociale en mars 1997 touchaient un revenu de travail d'une autre source, des pensions gouvernementales, des pensions alimentaires, des prestations d'assurance-emploi, ou des sommes provenant d'autres sources. (Graphique M, page 49)
10. L'instruction ne procure pas une protection absolue contre le risque de devenir bénéficiaire de l'aide sociale. Quelque 11 p. cent des chefs de ménage à l'aide sociale en mars 1997 justifiaient d'une forme quelconque d'études postsecondaires. (Graphique K, page 45)

Si vous avez obtenu sept bonnes réponses ou plus, vous pouvez vous taper dans le dos, mais poursuivez votre lecture. Si vous avez raté plus de deux ou trois réponses, vous devez incontestablement poursuivre votre lecture.

Les questions et réponses du test renvoient à des mythes, à des erreurs de perception et à des stéréotypes au sujet de l'aide sociale et des bénéficiaires de l'aide sociale. Toutes ces formes d'idées fausses empêchent de bien comprendre l'un des plus importants programmes sociaux du Canada et elles rendent encore plus difficile d'obtenir l'appui du public à une réforme de l'aide sociale dans le meilleur sens du terme.

Le Conseil national du bien-être social espère que ce rapport dissipera nombre des mythes qui entourent l'aide sociale et permettra de se faire une idée plus réaliste des millions de Canadiens et Canadiennes qui se tournent vers l'aide sociale lorsqu'ils ont épuisé toutes les autres sources de revenu.

I. MÉTHODE ET DÉFINITIONS

Depuis nombre d'années, la Direction de la production et de l'analyse de l'information sur les programmes sociaux de Développement des ressources humaines Canada et les services qui l'ont précédée à Santé nationale et Bien-être social Canada travaillent avec les fonctionnaires des gouvernements provinciaux et territoriaux à constituer une base d'informations descriptives et statistiques sur les programmes d'aide sociale. Le Conseil national du bien-être social a puisé dans cette réserve de connaissances en de nombreuses occasions pour y trouver la matière de base aux rapports qu'il a publiés.

Il y a plusieurs années, les gouvernements ont fait un grand pas en avant en s'associant à une entreprise en collaboration connue sous le nom officieux de projet de profil de l'aide sociale. Ce projet avait pour but de constituer une base de données statistiques sur l'aide sociale qui serait plus ou moins la même pour toutes les provinces. Les statistiques sont classées par cas en fonction du type de famille, de la taille de la famille, du groupe d'âge du chef du ménage dans chaque cas, des raisons pour lesquelles on touche de l'aide sociale, du nombre de mois passés à toucher de l'aide sociale, des dispositions relatives au logement, du niveau d'instruction du chef du ménage et des sources de revenu autres que l'aide sociale.

Les premières données ont été collectées pour le mois de mars 1990, et les suivantes, pour les mois de mars 1992, 1994, 1995, 1996 et 1997.

Le Conseil national du bien-être social s'inquiète depuis longtemps du peu d'information fiable et à jour sur les programmes sociaux qui soit facilement accessible aux Canadiennes et Canadiens ordinaires. Il a par conséquent demandé et obtenu la permission des fonctionnaires de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux d'avoir accès à la base de données à des fins de recherche.

Le présent rapport est le résultat de tous ces efforts. Le Conseil national du bien-être social apprécie au plus haut point le travail des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux qui collectent et analysent les données sur l'aide sociale. Nous espérons que notre rapport contribuera à mieux faire connaître au public le phénomène de l'aide sociale au Canada et à dissiper nombre des mythes que l'aide sociale et les bénéficiaires de l'aide sociale inspirent.

L'unité d'analyse de base utilisée dans la majeure partie de Profil du bien-être social : mythes et réalités est le ménage, par opposition au bénéficiaire individuel de l'aide sociale. Un ménage peut être une personne seule qui touche de l'aide sociale ou une famille qui touche de l'aide sociale. La personne seule se définit comme étant une personne qui vit seule ou avec d'autres sous un même toit sans être unie à eux par les liens du sang ou du mariage. Les familles sont des couples, mariés ou vivant en union de fait, ou des parents seuls et elles comprennent les enfants à charge ou d'autres membres de la famille à charge. L'admissibilité d'une famille à l'aide sociale est basée sur les besoins de la famille et le revenu familial. À l'exception des cas d'invalidité, il est rare qu'un membre d'une famille soit bénéficiaire de l'aide sociale et fasse partie du même ménage que des membres de la famille qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale.

Les bénéficiaires individuels de l'aide sociale sont les personnes qui dépendent de l'aide sociale pour leur revenu de soutien. Une famille de quatre personnes, par exemple, représente un ménage à l'aide sociale et quatre bénéficiaires individuels d'aide sociale. Dans ce rapport, l'information au sujet des bénéficiaires individuels de l'aide sociale est limitée, sauf pour quelques pages consacrées aux enfants et aux aînés au chapitre V et certaines statistiques à l'annexe.

Les personnes seules et les familles peuvent également être regroupées par type familial, tel que les hommes seuls, les femmes seules, les couples sans enfants, les couples avec enfants et les familles monoparentales. Les types familiaux utilisés dans ce rapport ne sont pas identiques à la typologie retenue pour Profil de la pauvreté et la plupart des autres publications du Conseil national du bien-être social. Dans le système d'aide sociale, une mère chef de famille monoparentale peut être une mère de n'importe quel âge avec des enfants à charge de n'importe quel âge. Dans Profil de la pauvreté, cette catégorie est limitée aux mères seules de moins de 65 ans ayant au moins un enfant de moins de 18 ans.

L'information sur le volume des dossiers d'aide sociale par type familial est du domaine public depuis un certain temps et nous la reprenons au chapitre II de ce rapport pour la commodité des lecteurs et des chercheurs. Il en va de même pour les données historiques sur l'aide sociale, la pauvreté et le chômage que l'on trouvera à l'annexe.

La base de données du projet de profil de l'aide sociale est une mine d'informations statistiques sur l'aide sociale, mais elle a ses limites. Certains ensembles de données sont

disponibles pour la totalité ou pour la plupart des provinces pour le mois de mars de chacune des six années. D'autres présentent d'importantes lacunes, soit à l'égard des années représentées soit à l'égard du nombre de provinces ayant fourni des données. Les lecteurs remarqueront que les tableaux et graphiques de ce rapport font état d'«échantillons à 95 p. cent» ou d'«échantillons à 82 p. cent», ce qui signifie que les données du graphique dont il est question représentent 95 p. cent ou 82 p. cent du nombre estimatif total des dossiers au pays, soit 1 494 800 en date du mois de mars 1997.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas fourni de données à verser à la base de données pour 1997 et le Nouveau-Brunswick n'a pas fourni de données pour certaines catégories. Ensemble, ces trois régions représentent moins de trois pour cent du volume national total des dossiers.

Il y a également des lacunes dans les données fournies par la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Manitoba, les trois provinces qui ont des régimes d'aide sociale à deux niveaux depuis la majeure partie ou la totalité des 30 dernières années. La Nouvelle-Écosse et le Manitoba ont fourni des données sur les programmes d'aide sociale provinciaux et aucune sur les programmes d'aide sociale dirigés par les administrations municipales. Il y avait environ 17 400 ménages à l'aide sociale municipale en Nouvelle-Écosse et 16 400 ménages dans la même situation au Manitoba au mois de mars 1997. Le volume des dossiers municipaux des deux provinces représente deux pour cent du volume national.

La plupart des échantillons présentés dans le texte sont des échantillons à 95 p. cent, ce qui comprend toutes les provinces et territoires sauf le Nouveau-Brunswick, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et les données sur l'aide sociale municipale de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba.

En Ontario, troisième province à être dotée d'un système à deux paliers en 1997, la base de données comprend tous les ménages inscrits au programme provincial d'aide sociale et 85 p. cent des ménages à l'aide sociale municipale. Le Conseil national du bien-être social a «arrondi» les données municipales à 100 p. cent.

En règle générale, les variables de la base de données qui touchent les caractéristiques démographiques sont uniformes dans tous les régimes d'aide sociale au Canada. Certaines autres

variables, en revanche, notamment la raison pour laquelle on est bénéficiaire de l'aide sociale et la scolarité, varient considérablement d'une province à une autre.

La raison pour laquelle on est bénéficiaire de l'aide sociale est l'une des variables les plus fréquemment utilisées dans les tableaux croisés dans la base de données, mais il faut interpréter les données avec grand soin. Même les raisons telles que l'emploi ou l'invalidité n'ont pas le même sens dans toutes les provinces. Dans certaines provinces, par exemple, on range les familles monoparentales dans une catégorie reliée à l'emploi, tandis que dans d'autres, le fait d'être parent unique est, en soi, un motif d'assistance sociale, pas seulement un type de famille.

La définition de l'invalidité et le caractère permanent ou temporaire de cette dernière varient considérablement d'une province à une autre. L'Alberta est dotée d'un programme provincial indépendant du régime d'aide sociale, un régime de revenu assuré pour les personnes souffrant d'un handicap physique grave, et plusieurs autres provinces examinent la possibilité de séparer les programmes destinés aux personnes handicapées du régime d'aide sociale.

La base de données de certaines provinces prévoit des motifs d'assistance sociale reliés à l'âge ou regroupe un grand nombre de ménages à l'aide sociale dans une catégorie non précisée appelée «autres».

La plupart des données fournies par les provinces ont été collectées au mois de mars de chacune des années dont la base de données rend compte. Certaines années, une partie des données émanant du Québec, de l'Ontario et du Manitoba a été collectée un autre mois. Dans tous les cas, les données constituent un instantané du volume des dossiers d'aide sociale à un moment donné. Elles ne montrent pas comment le volume des dossiers change de mois en mois et elles ne suivent pas non plus les mouvements d'accession au régime d'aide sociale et de sortie de ce dernier.

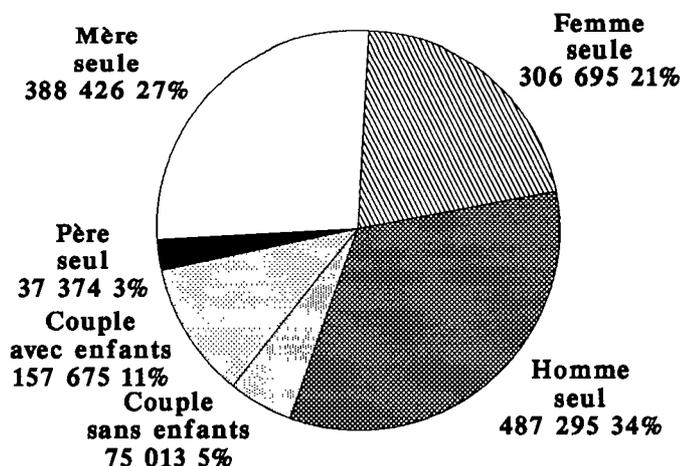
Malgré toutes ces limites, la base de données constitue de loin la meilleure source de renseignements statistiques sur l'aide sociale à avoir été mise au point ces dernières années. Le Conseil national du bien-être social espère que les fonctionnaires affectés aux régimes d'aide sociale partout au pays continueront de lui fournir régulièrement de l'information et que les versions futures de la base de données contribueront à accroître encore notre masse de connaissances de l'un des programmes sociaux les plus importants et les moins bien compris du Canada.

II. TYPE DE FAMILLE ET TAILLE DE LA FAMILLE

Les chances pour qu'une personne doive recourir à l'aide sociale à un moment donné de sa vie varient considérablement selon le type de famille. Les trois types de famille le plus souvent à l'aide sociale sont les hommes seuls, les femmes seules et les familles monoparentales dont le chef est une femme. En période de difficulté économique comme en période de prospérité, ces trois types de famille sont surreprésentés parmi la clientèle de l'aide sociale.

Chaque ménage se compose d'une ou de plusieurs personnes à l'aide sociale. Par définition, tous les ménages composés d'hommes ou de femmes seuls se composent d'une personne chacun. Les ménages composés de familles ont tendance à être relativement petits. Le stéréotype des familles à l'aide sociale comptant une ribambelle d'enfants est loin de la vérité.

Ménages à l'aide selon le type de famille en mars 1997, échantillon de 97 p. cent



Graphique A

Le graphique A montre le nombre de ménages à l'aide sociale par type de famille en mars 1997 pour toutes les provinces. Le graphique ne présente pas de données relevant des programmes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Dans l'ensemble, les dossiers présentés dans le graphique A représentent 97 p. cent du volume national total des dossiers en date du mois de mars 1997.

Les mères chefs de famille monoparentale représentent 388 426 ménages, soit 27 p. cent des ménages, dans le graphique A; les femmes seules représentent 21 p. cent du total et les hommes seuls, 34 p. cent. La publication annuelle du Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté, révèle que les mères chefs de famille monoparentale et les personnes seules forment les types de famille les plus susceptibles d'être pauvres, si bien qu'il n'est pas surprenant de les retrouver également parmi les plus susceptibles d'être bénéficiaires de l'aide sociale.

Les trois types de famille sont surreprésentés au sein de la clientèle de l'aide sociale par rapport à leur nombre au sein de la population dans son ensemble. Les mères chefs de famille monoparentale représentent 27 p. cent des ménages dans le graphique A, mais dans la population dans son ensemble, elles ne représentent que six pour cent de tous les types de famille de moins de 65 ans. Les femmes seules représentent 21 p. cent des ménages à l'aide sociale mais seulement 12 p. cent de tous les types de famille de moins de 65 ans. Les hommes seuls représentent 34 p. cent des ménages à l'aide sociale et 17 p. cent de tous les types de famille de moins de 65 ans.

Le graphique révèle une autre différence curieuse : le fait que le nombre des hommes seuls qui touchent de l'aide sociale est nettement plus élevé que le nombre des femmes seules qui touchent de l'aide sociale. Un coup d'oeil aux chiffres de l'ensemble de la population adulte de moins de 65 ans révèle une différence semblable dans le nombre des hommes et des femmes seules. De toute évidence, certains hommes seuls sont les pères des enfants des mères chefs de famille monoparentale. Les hommes vivent seuls, tandis que les femmes vivent avec les enfants.

Les répartitions par type de famille n'ont guère changé dans les années qui ont suivi la collecte des premiers chiffres, en 1990. Bien que le nombre des bénéficiaires d'aide sociale ait augmenté de façon importante dans le sillage de la récession de 1990-1991, la proportion des

différents types de familles bénéficiaires de l'aide sociale n'a pas changé de plus d'un point de pourcentage ou deux d'une année à une autre.

Le tableau 1 donne les détails pour la période allant de mars 1990 à mars 1997. Les chiffres couvrent les dix provinces ainsi que les deux territoires et ils ont été compilés par des fonctionnaires de Développement des ressources humaines Canada qui ont utilisé, outre les données de la base, d'autres renseignements.

TABLEAU 1					
NOMBRE ESTIMATIF DE MÉNAGES À L'AIDE SELON LE TYPE DE FAMILLE, TOUTES LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES					
	Personnes seules	Couples sans enfants	Parents seuls	Couples avec enfants	Total
Mars 1990	597 800 57 %	55 800 5 %	309 400 29 %	93 000 9 %	1 056 000 100 %
Mars 1991	710 000 57 %	62 400 5 %	349 400 28 %	117 200 9 %	1 239 000 100 %
Mars 1992	840 900 57 %	72 900 5 %	408 200 28 %	149 000 10 %	1 471 900 100 %
Mars 1993	924 500 57 %	80 500 5 %	441 500 27 %	169 700 10 %	1 616 200 100 %
Mars 1994	948 700 57 %	81 700 5 %	465 600 28 %	179 900 11 %	1 675 900 100 %
Mars 1995	928 300 56 %	79 900 5 %	472 500 28 %	178 600 11 %	1 659 200 100 %
Mars 1996	869 300 55 %	80 800 5 %	454 500 29 %	177 400 11 %	1 582 000 100 %
Mars 1997	822 600 55 %	77 500 5 %	429 600 29 %	165 000 11 %	1 494 800 100 %

Quatre types de famille seulement ont fait l'objet d'une estimation année après année : les personnes seules, les couples sans enfants, les familles monoparentales et les couples avec enfants. Les totaux annuels englobent également une poignée de ménages qui n'entrent dans aucune des quatre catégories standard.

Le nombre des ménages composés de personnes seules, par exemple, a été estimé à 597 800, soit 57 p. cent de tous les ménages à l'aide sociale au mois de mars 1990. Leur nombre a augmenté considérablement au cours des années suivantes pour atteindre son sommet en mars 1994, mais le pourcentage des ménages est resté plus ou moins le même d'une année à l'autre.

Les statistiques relatives aux trois autres types de famille ont suivi à peu près la même évolution. Avec la récession qui prélevait son tribut, tous les types de famille étaient davantage exposés à aller grossir les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale. Tandis que l'économie sortait de la récession, le risque d'aller grossir les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale diminuait pour tous les types de famille.

Le tableau 2 à la page suivante montre les variations par type de famille et par province à l'aide de données de mars 1997 provenant du projet de profil de l'aide sociale. Le total de 1 452 779 ménages qu'indique le tableau représentent 97 p. cent du total de 1 494 800 ménages du tableau 1.

Au premier coup d'oeil, ce sont la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, deux provinces qui ont des régimes d'aide sociale à deux niveaux, qui présentent les variations les plus frappantes. Dans un régime à deux niveaux, le volume des dossiers qui relèvent de la province est composé de bénéficiaires à long terme, notamment de familles monoparentales et de personnes handicapées, tandis que les dossiers de niveau municipal sont essentiellement des dossiers à court terme, le bénéficiaire ou le chef de la famille étant considéré comme apte au travail.

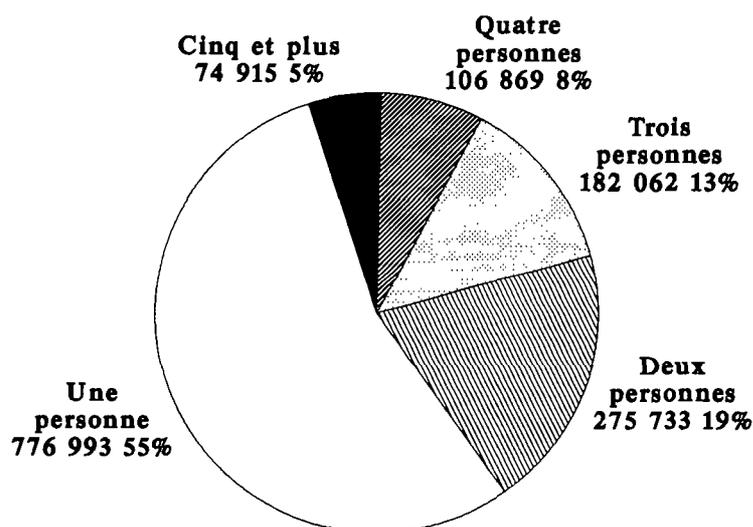
Deux des rangées portent les mentions Nouvelle-Écosse (Régime provincial) et Manitoba (Régime provincial) pour les distinguer des autres provinces. Si le tableau présentait les statistiques du régime d'aide sociale de niveau municipal, les pourcentages de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba auraient probablement été plus proches du pourcentage total indiqué dans la rangée du bas du tableau.

TABLEAU 2					
NOMBRE DE MÉNAGES À L'AIDE SELON LE TYPE DE FAMILLE, ÉCHANTILLON DE 97 P. CENT, MARS 1997					
	Personnes seules	Couples sans enfants	Parents seuls	Couples avec enfants	Total
Terre-Neuve	17 386 48 %	3 575 10 %	7 985 22 %	6 820 19 %	35 886 100 %
Île-du-Prince- Édouard	2 992 53 %	262 5 %	1 640 29 %	714 13 %	5 614 100 %
Nouvelle-Écosse (Régime provincial)	11 991 39 %	902 3 %	16 252 52 %	1 864 6 %	31 042 100 %
Nouveau-Brunswick	17 115 47 %	2 944 8 %	11 192 31 %	4 926 14 %	36 177 100 %
Québec	299 511 64 %	25 947 6 %	98 111 21 %	46 806 10 %	470 375 100 %
Ontario	273 588 47 %	28 816 5 %	201 900 35 %	73 491 13 %	577 795 100 %
Manitoba (Régime provincial)	11 554 46 %	816 3 %	12 119 48 %	799 3 %	25 431 100 %
Saskatchewan	21 063 54 %	1 618 4 %	12 157 31 %	4 286 11 %	39 124 100 %
Alberta	17 534 44 %	1 997 5 %	15 684 39 %	4 878 12 %	40 093 100 %
Colombie- Britannique	121 256 63 %	8 136 4 %	48 760 25 %	13 090 7 %	191 242 100 %
Totaux	793 990 55 %	75 013 5 %	425 800 29 %	157 675 11 %	1 452 779 100 %
Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.					

L'Ontario est également une province qui possède un régime d'aide sociale à deux niveaux, mais elle a été capable de fournir des statistiques sur la plupart des régimes municipaux. Les chiffres municipaux fournis ont été pondérés ou majorés dans la base de données pour atteindre approximativement le niveau du volume total de dossiers.

Dans l'ensemble, le tableau révèle un certain nombre de variations de moindre envergure d'une province à une autre, variations qui tiennent aux différences au niveau de l'économie locale, de la politique en matière d'aide sociale et de la composition démographique². Le gouvernement de l'Alberta, par exemple, a pris la décision, en 1993, de décourager les jeunes de présenter une demande d'aide sociale et de les orienter vers d'autres possibilités. C'est probablement ce qui explique dans une large mesure pourquoi le pourcentage des personnes seules à l'aide sociale en Alberta est très au-dessous de la moyenne.

Ménages à l'aide selon la taille de famille en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



Graphique B

Les statistiques de la base de données sur les types de famille se ventilent également selon le nombre de personnes dans chaque ménage à l'aide sociale. La ventilation par taille de famille est présentée dans le graphique B. Il manque des renseignements sur le Nouveau-Brunswick et sur les programmes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Le total des ménages dans le graphique recouvre 95 p. cent du total national de 1 494 800 cas.

Par définition, tous les bénéficiaires de l'aide sociale classés comme personnes seules tombent dans la catégorie des ménages d'une personne dans le graphique B. Cette catégorie représente 55 p. cent des ménages. Les ménages à deux personnes du graphique regroupent des couples sans enfants ou les parents seuls avec un enfant. Les ménages à trois personnes sont les parents seuls avec deux enfants ou les couples avec un enfant, et ainsi de suite.

Ce qui est particulièrement frappant dans le graphique, c'est que 95 p. cent des dossiers d'aide sociale portaient sur quatre personnes ou moins. Cinq pour cent seulement de tous les dossiers concernaient cinq personnes et plus. Cela voulait donc dire que la plupart des familles avec enfants qui sont bénéficiaires de l'aide sociale sont petites, comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur de ce rapport.

III. RAISONS POUR TOUCHER DE L'AIDE SOCIALE

Les gens deviennent bénéficiaires de l'aide sociale pour de nombreuses raisons, mais les deux plus fréquentes sont celles reliées au travail ou à l'invalidité. Le manque de travail est la plus importante raison particulière pour laquelle les gens sont à l'aide sociale et c'est probablement la raison de plus de la moitié de tous les ménages. L'invalidité est la deuxième raison en importance et elle intervient dans environ le quart de tous les cas. La monoparentalité est considérée comme une raison particulière d'être bénéficiaire de l'aide sociale par certains gouvernements provinciaux, mais pas par d'autres.

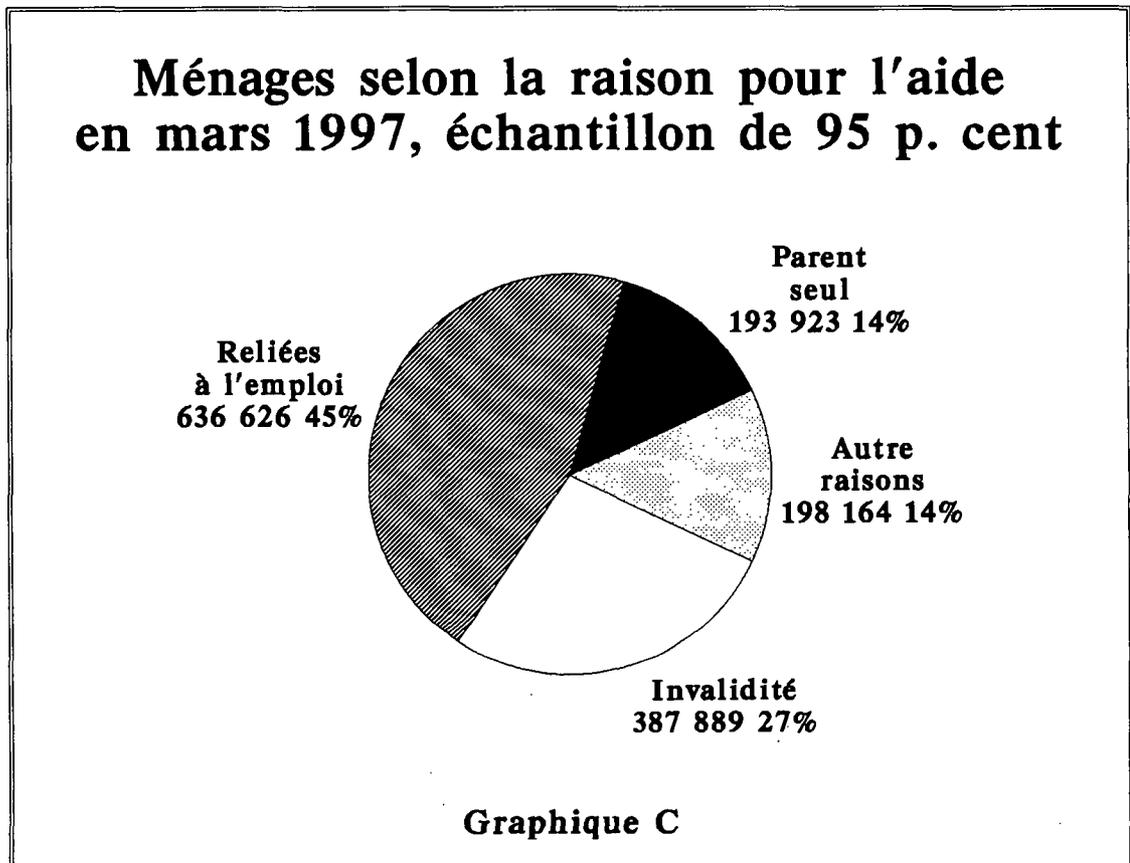
Les raisons d'être à l'aide sociale varient considérablement selon le type de famille. Les couples avec enfants et les personnes seules sont les plus susceptibles d'avoir des raisons reliées à l'emploi. Les couples sans enfants seront pour leur part plus susceptibles d'être à l'aide sociale pour cause d'invalidité.

Les raisons d'être à l'aide sociale changent également avec l'âge. Les ménages qui ont à leur tête des personnes jeunes ont tendance à avoir des raisons reliées à l'emploi. L'invalidité est la raison dominante chez les ménages qui ont à leur tête des personnes de 50 ans et plus. L'âge en soi est considéré par certains gouvernements provinciaux comme une raison d'être bénéficiaire de l'aide sociale pour certaines personnes âgées.

En raison des différences de définition d'une province à une autre, il faut interpréter avec prudence les statistiques sur les raisons d'être à l'aide sociale. Certaines provinces se sont débarrassées de la plupart des raisons classiques d'être à l'aide sociale. Elles considèrent les chefs de la plupart de leurs ménages à l'aide sociale comme étant capables de joindre la population active tôt ou tard et elles classent les ménages en fonction de la quantité d'effort qu'il leur faudra consentir pour atteindre cet objectif. Les données provenant de ces provinces doivent être réorganisées selon les catégories utilisées dans la base de données sur l'aide sociale et la correspondance n'est pas toujours optimale.

Les plus récentes données statistiques disponibles sur les raisons pour lesquelles on est bénéficiaire de l'aide sociale sont présentées dans le graphique C. Le graphique révèle que 45 p. cent des ménages à l'aide sociale en mars 1997 le sont pour des raisons reliées à l'emploi,

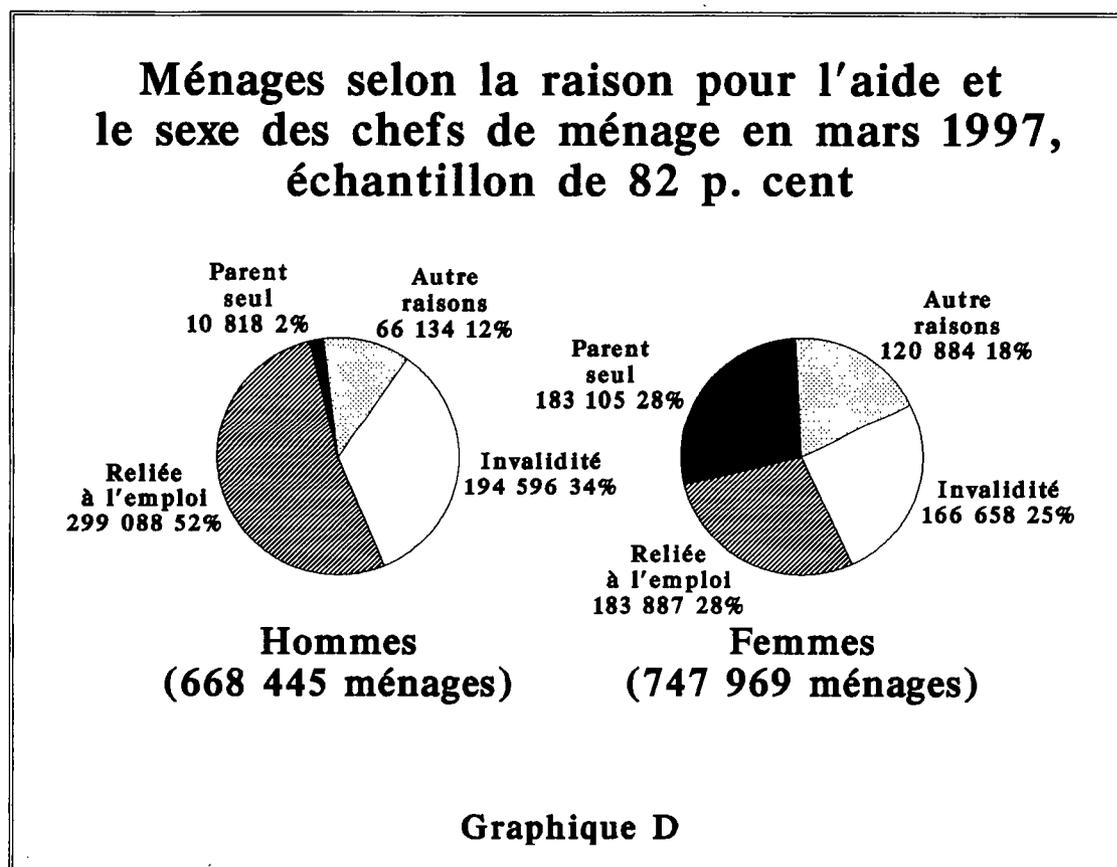
tandis que 27 p. cent le sont pour des raisons reliées à l'invalidité, 14 p. cent ont indiqué la monoparentalité comme raison d'être bénéficiaire de l'aide sociale et le reste, 14 p. cent, d'autres raisons. Il manque des renseignements sur le Nouveau-Brunswick et sur les programmes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Dans l'ensemble, le graphique rend compte de 95 p. cent du volume estimatif total de 1 494 800 dossiers en date du mois de mars 1997.



L'une des plus grandes incohérences réside dans la façon dont les régimes d'aide sociale classifient les parents seuls. Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Manitoba considèrent le fait d'être parent seul comme une raison qui justifie en soi de toucher des prestations d'aide sociale. La plupart des autres provinces classifient tous les parents seuls ou la plupart de ceux-ci dans une catégorie reliée à l'emploi, bien qu'aucune d'elles ne s'attende vraiment à ce que tous les parents seuls soient dans tous les cas membres de la population active rémunérée.

Comme la plupart des parents seuls sont des femmes, cet état considéré comme raison d'obtention d'aide sociale constitue la principale différence entre les sexes dans les statistiques sur l'aide sociale. Le graphique D donne les détails. Il y a des graphiques distincts pour les hommes et pour les femmes pour toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique et pour l'aide sociale de niveau municipal en Nouvelle-Écosse et au Manitoba en date du mois de mars 1997. Les deux graphiques ensemble regroupent 82 p. cent du volume national total.

Le graphique de gauche, qui représente les hommes seuls qui touchent de l'aide sociale et les familles ayant un homme à leur tête, montre que 52 p. cent des ménages à l'aide sociale ont des raisons reliées à l'emploi de toucher de l'aide sociale. Les pères chefs de famille monoparentale et bénéficiaires de l'aide sociale représentent une autre tranche de deux pour cent des ménages. Le total combiné des deux catégories est de 54 p. cent.



Le graphique de droite, qui représente les femmes seules et les familles dont une femme est le chef, montre que 28 p. cent des ménages ont à leur tête des mères seules et 28 p. cent des ménages ont des motifs reliés à l'emploi. Les deux catégories totalisent 56 p. cent, chiffre proche du total combiné pour les hommes, qui est de 54 p. cent.

La Colombie-Britannique a été incapable de fournir de ventilation des chefs de ménage par sexe pour le mois de mars 1997, mais elle présentait une répartition semblable des raisons pour lesquelles on touchait de l'aide sociale les années antérieures. En mars 1994, par exemple, il y avait 127 270 ménages bénéficiaires de l'aide sociale en Colombie-Britannique qui étaient dans la catégorie des raisons reliées à l'emploi et 52 059 autres cas étaient rangés parmi les parents seuls, pour un total de 179 329 dossiers. La catégorie des parents seuls a été discontinuée en 1995 et la catégorie des bénéficiaires dont les raisons sont reliées à l'emploi est montée à 188 915 cas. L'augmentation de 179 329 à 188 915 a été sensiblement la même que l'augmentation globale des dossiers d'aide sociale d'une année à l'autre.

Outre les différences entre les raisons reliées à l'emploi et celles reliées à la monoparentalité, il y avait des différences au niveau de la définition de l'invalidité d'une province à une autre. Certaines provinces sont dotées de programmes d'aide sociale spéciaux pour les personnes handicapées, tels que le programme Soutien financier au Québec, qui est résolument distinct du programme Actions positives pour le travail et l'emploi, qui concerne les dossiers d'aide sociale où l'invalidité n'intervient pas. La démarcation entre les programmes qui s'adressent aux personnes handicapées et les programmes qui s'adressent aux bénéficiaires valides est moins claire dans certaines autres provinces. De même, la longueur de la période pendant laquelle une personne doit être invalide pour être considérée comme handicapée diffère d'une province à une autre. La période minimale va de 90 jours dans le régime d'aide sociale provincial du Manitoba à six mois à Terre-Neuve et à un an au Nouveau-Brunswick.

Le tableau 3, à la page suivante, montre le nombre de ménages à l'aide sociale par province au mois de mars 1997 pour chacune des trois catégories principales décrites ci-dessus et pour une quatrième catégorie qui regroupe toutes les autres raisons. Le tableau donne également le pourcentage du volume total de dossiers dans chaque province pour chacune des raisons indiquées. Le total représente 95 p. cent du volume estimatif total des dossiers d'aide sociale, qui est de 1 494 800 en date du mois de mars 1997.

TABLEAU 3

**MÉNAGES SELON LA RAISON POUR TOUCHER DE L'AIDE SOCIALE,
ÉCHANTILLON DE 95 P. CENT, MARS 1997**

	Reliée à l'emploi	Invalidité	Parent seul	Autres raisons	Toutes les raisons
Terre-Neuve	12 303 34 %	8 719 24 %	7 519 21 %	7 345 20 %	35 886 100 %
Île-du-Prince-Édouard	2 599 46 %	2 247 40 %	0 0 %	768 14 %	5 614 100 %
Nouvelle-Écosse (Régime provincial)	0 0 %	17 230 56 %	13 284 43 %	528 2 %	31 042 100 %
Nouveau-Brunswick	Données non disponibles				
Québec	260 458 55 %	109 975 23 %	0 0 %	99 942 21 %	470 375 100 %
Ontario	168 164 29 %	190 394 33 %	160 731 28 %	58 505 10 %	577 795 100 %
Manitoba (Régime provincial)	1 203 5 %	11 956 47 %	11 631 46 %	641 3 %	25 431 100 %
Saskatchewan	14 351 37 %	11 870 30 %	759 2 %	12 144 31 %	39 124 100 %
Alberta	23 898 60 %	8 902 22 %	0 0 %	7 293 18 %	40 093 100 %
Colombie-Britannique	153 650 80 %	26 595 14 %	0 0 %	10 997 6 %	191 242 100 %
Totaux	636 626 45 %	387 889 27 %	193 923 14 %	198 164 14 %	1 416 602 100 %

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse
et au Manitoba ne sont pas inclus.

Le tableau ne montre aucun cas relié à l'emploi en Nouvelle-Écosse. C'est parce que la province n'a pas pu fournir de ventilation de ses cas d'aide sociale municipale. Si les cas de niveau municipal avaient été inclus, le pourcentage des dossiers reliés à l'emploi serait probablement proche de la moyenne pour les autres provinces.

Le Nouveau-Brunswick a été incapable de fournir des données pour le mois de mars 1997, mais les données pour mars 1996 révélaient que 55 p. cent des ménages à l'aide sociale l'étaient pour des raisons reliées à l'emploi et les 45 p. cent restants, pour des raisons reliées à l'invalidité.

La catégorie des autres raisons au Québec renvoie principalement à des couples dans des catégories «mixtes» ressortissant au programme Actions positives pour le travail et l'emploi. Le programme classe les bénéficiaires de l'aide sociale en fonction de leur volonté ou de leur capacité de chercher un emploi ou de participer à des programmes reliés à l'emploi. La catégorie est dite mixte lorsque l'un des conjoints entre dans une catégorie et que l'autre conjoint entre dans une catégorie différente.

Dans le cas de l'Ontario, la catégorie des autres raisons regroupe un grand nombre de parents seuls. Quant au reste, beaucoup d'entre eux sont des gens de 55 ans et plus.

Le pourcentage restreint de cas reliés à l'emploi au Manitoba est attribuable à l'absence de données sur le volume de dossiers ressortissant à l'aide sociale municipale.

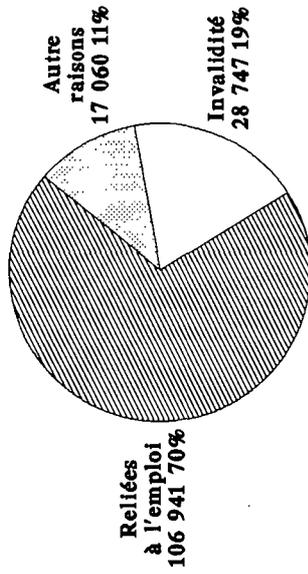
En ce qui concerne l'Alberta, la catégorie des autres raisons comprend un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des ajouts temporaires à la liste des bénéficiaires de l'aide sociale. Beaucoup de ces personnes ont des problèmes de santé ou des responsabilités familiales d'une sorte ou d'une autre. Le total des bénéficiaires invalides est nettement moindre que dans la plupart des autres provinces, en raison de l'existence en Alberta d'un programme appelé Assured Support for the Severely Handicapped (Revenu assuré pour les handicapés profonds) distinct du programme d'aide sociale. En date du mois de mars 1997, en tout, 20 796 personnes ont reçu des prestations en vertu de ce régime en plus des personnes qui ont touché des prestations d'aide sociale pour cause d'invalidité.

En Colombie-Britannique, la catégorie des ménages qui ont des raisons reliées à l'emploi se compose de tous les cas qui relèvent du programme Basic Income Assistance (Aide au revenu de base) et la catégorie des personnes handicapées se compose des prestataires du programme GAIN (Guaranteed Available Income for Need; revenu disponible garanti pour les besoins). La catégorie des raisons autres regroupe des personnes ayant de 60 à 65 ans ainsi que des personnes de 65 ans et plus qui touchent des prestations GAIN pour les aînés. Aucune de ces catégories ne correspond parfaitement aux catégories utilisées ailleurs.

Outre les fluctuations d'une province à une autre et d'une année à une autre, les raisons pour toucher de l'aide sociale présentent également d'importantes fluctuations selon le type de famille et l'âge.

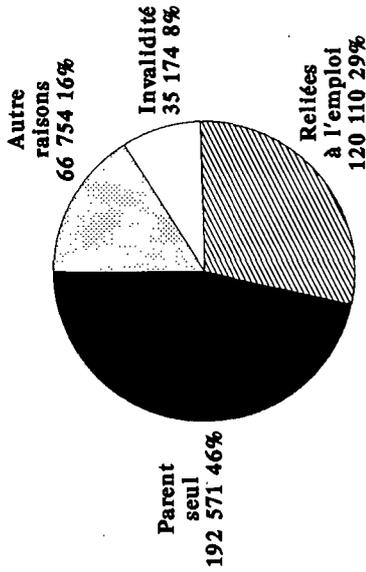
Le graphique E, à la page suivante, présente les raisons de toucher de l'aide sociale en fonction du type de famille. Chez les couples avec enfants touchant de l'aide sociale, ceux qui ont des raisons reliées à l'emploi représentent 70 p. cent du total, tandis que ceux qui invoquent l'invalidité représentent une autre tranche de 19 p. cent. La monoparentalité et les motifs reliés à l'emploi emportent la part du lion du graphique concernant les familles monoparentales. L'invalidité est un motif plus important chez les personnes seules et chez les couples sans enfants. Elle est la raison de toucher de l'aide sociale de 38 p. cent des personnes seules bénéficiaires de l'aide sociale et de 42 p. cent des couples sans enfants.

Ménages selon la raison pour l'aide
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



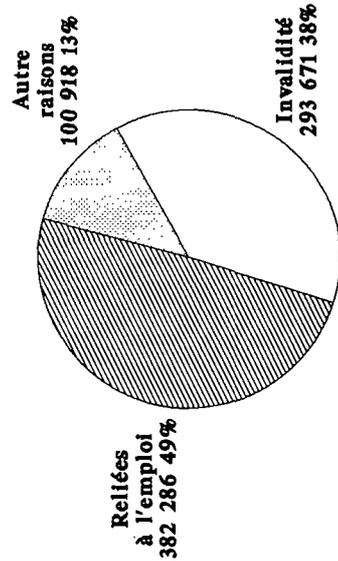
Couples avec enfants
(152 748 ménages)

Ménages selon la raison pour l'aide
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



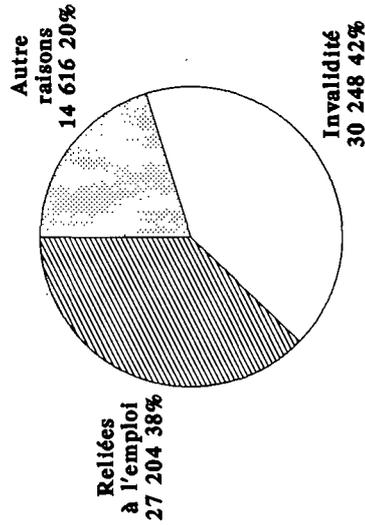
Familles monoparentales
(414 608 ménages)

Ménages selon la raison pour l'aide
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



Personnes seules
(776 875 ménages)

Ménages selon la raison pour l'aide
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



Couples sans enfants
(72 069 ménages)

Graphique E

TABLEAU 4

**MÉNAGES À L'AIDE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET
LA RAISON POUR TOUCHER DE L'AIDE SOCIAL,
ÉCHANTILLION DE 95 P. CENT, MARS 1997**

	Reliée à l'emploi	Invalidité	Parent seul	Autres raisons	Total par groupe d'âge
Moins de 20 ans	27 687 49 %	5 260 9 %	7 377 13 %	16 203 29 %	56 528 100 %
20-24	96 880 57 %	20 520 12 %	29 890 18 %	23 082 14 %	170 373 100 %
25-29	98 108 53 %	27 862 15 %	37 183 20 %	22 249 12 %	185 402 100 %
30-34	106 479 50 %	40 903 19 %	41 770 20 %	22 178 10 %	211 331 100 %
35-39	102 172 49 %	48 896 24 %	38 157 18 %	18 212 9 %	207 437 100 %
40-44	82 311 49 %	50 451 30 %	23 071 14 %	12 041 7 %	167 874 100 %
45-49	61 180 47 %	49 667 38 %	10 742 8 %	7 875 6 %	129 464 100 %
50-54	42 757 41 %	50 301 49 %	4 141 4 %	6 267 6 %	103 465 100 %
55-59	16 321 18 %	50 078 56 %	1 392 2 %	21 471 24 %	89 261 100 %
60-64	2 214 3 %	39 805 53 %	177 0 %	32 237 43 %	74 432 100 %
65 ans et plus	515 2 %	4 145 20 %	22 0 %	16 342 78 %	21 024 100 %
Totaux	636 626 45 %	387 889 27 %	193 923 14 %	198 164 14 %	1 416 602 100 %

Les trois principales raisons pour lesquelles des gens sont bénéficiaires de l'aide sociale - raisons reliées à l'emploi, invalidité et monoparentalité - varient considérablement avec l'âge des chefs de ménage. On trouvera les détails au tableau 4, à la page précédente.

Les raisons reliées à l'emploi de toucher de l'aide sociale chutent considérablement chez les personnes d'un âge plus avancé. Chez les 20 à 24 ans, on compte 96 880 cas invoquant des motifs reliés à l'emploi en mars 1997, soit 57 p. cent des cas d'aide sociale de ce groupe d'âge. Dans le groupe des 60 à 64 ans, on ne compte que 2 214 cas invoquant des motifs reliés à l'emploi, c'est-à-dire trois pour cent de l'ensemble.

La situation est inversée dans les cas où l'invalidité est invoquée. Les personnes seules bénéficiaires de l'aide sociale ou chefs de ménage handicapés représentent 20 520 dossiers, soit 12 p. cent du total dans le groupe des 20 à 24 ans. Les chiffres accusent une augmentation considérable et passent à 50 078 cas, soit 56 p. cent, dans le groupe des 55 à 59 ans. L'augmentation s'explique en partie par la nature cumulative du volume des dossiers d'aide sociale. Il regroupe des personnes qui étaient handicapées en permanence lorsqu'elles avaient 20 ans, 30 ans, 40 ans, ou 50 ans et sont restées bénéficiaires de l'aide sociale dans les années qui ont suivi. L'augmentation s'explique également par le fait que le risque d'invalidité et de mauvaise santé augmente avec l'âge.

Enfin, la monoparentalité comme motif pour toucher de l'aide sociale est évidemment reliée en partie à l'âge de la procréation chez les femmes. Le nombre des ménages invoquant la monoparentalité comme motif pour toucher de l'aide sociale commence à accuser une chute radicale chez les parents seuls dans la quarantaine.

IV. LONGUEUR DE LA PÉRIODE COURANTE À L'AIDE SOCIALE

Deux des grandes lacunes de notre connaissance des filets de sécurité sociale du Canada sont la fréquence à laquelle les gens deviennent bénéficiaires de l'aide sociale et la longueur de la période passée à être bénéficiaires de l'aide sociale. Une personne jeune et en santé peut se retrouver bénéficiaire de l'aide sociale pour une période de quelques mois à la fois à intervalles de quelques années lorsque les emplois sont difficiles à trouver. Une personne plus âgée présentant un handicap chronique peut constater que l'aide sociale est la seule source réaliste de revenu année après année.

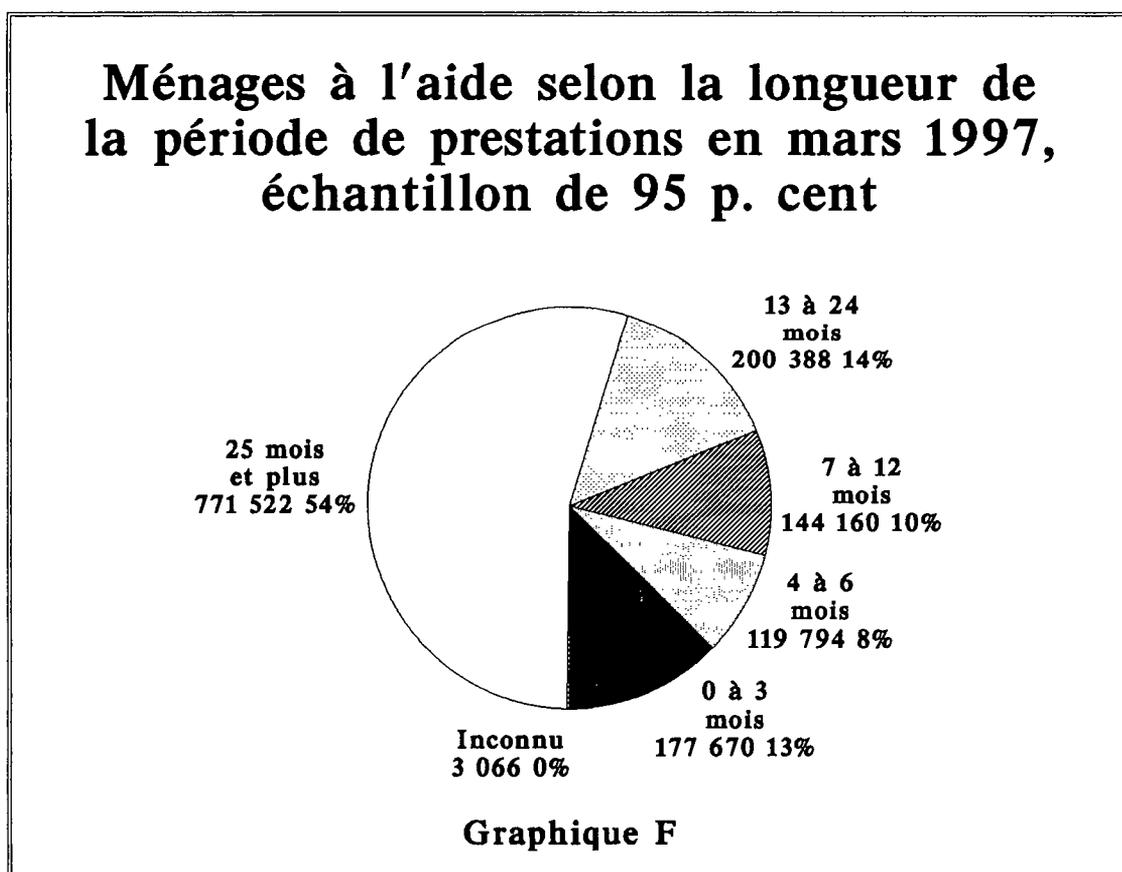
Il est difficile de suivre l'évolution de la fréquentation de l'aide sociale au cours de la vie d'une personne, d'autant plus que la composition des familles change et que les gens déménagent d'une province à une autre. La base de données sur l'aide sociale applique la solution de remplacement la plus avantageuse en faisant état des données sur la longueur de la période courante qu'une personne a passé à bénéficier de l'aide sociale ou la longueur de la période que la personne a passé à toucher de façon continue de l'aide sociale au moment où les données sont collectées.

À une extrémité de l'échelle se situent les gens dont la période courante de prestations d'aide sociale est de trois mois ou moins. Certaines d'entre elles sont indéniablement bénéficiaires de l'aide sociale pour la première fois de leur vie, tandis que d'autres ont été bénéficiaires dans les années précédentes également. À l'autre extrémité de l'échelle se trouvent les gens dont la période courante de prestation est de plus de deux ans. Nombre d'entre elles ne font certainement plus partie de la population active rémunérée depuis des années, mais la base de données ne rend pas compte des périodes de prestation d'une durée particulière plus longue que deux ans.

La base de données révèle très peu de différences sur le plan de la période passée à l'aide sociale d'un type de famille à l'autre, mais il y en a d'énormes lorsqu'on compare les périodes passées à l'aide sociale et les raisons pour lesquelles on est à l'aide sociale. Les ménages qui ont des raisons reliées à l'emploi d'être à l'aide sociale ont tendance à être bénéficiaires pour des périodes courtes, tandis que les ménages à l'aide sociale pour cause d'invalidité y seront pour plus longtemps.

La base de données révèle également une augmentation du nombre des ménages à l'aide sociale à long terme dans les années postérieures à 1990. Le nombre des bénéficiaires à court terme semble augmenter en période économique difficile et chuter lorsque l'économie se rétablit. Toutefois, le nombre des ménages à l'aide sociale à long terme est en augmentation plus ou moins constante depuis 1990. Les raisons de ce phénomène ne sont pas entièrement claires, mais la tendance est très alarmante.

Le graphique F montre la répartition des ménages à l'aide sociale par longueur de la période de prestations en date du mois de mars 1997. Le total des ménages dans le graphique recouvre 95 p. cent du total national de 1 494 800 ménages. Cinquante-quatre pour cent des ménages dont il est rendu compte dans le graphique sont bénéficiaires depuis 25 mois et plus. Une autre tranche de 14 p. cent est bénéficiaire depuis 13 à 24 mois.



Le pourcentage des cas à court terme aurait probablement été un peu plus élevé si la base de données avait inclus des données provenant des programmes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Les listes de bénéficiaires de l'aide sociale municipale regroupent principalement des personnes en santé qui feraient normalement partie de la population active rémunérée. Leur période courante de prestations serait normalement relativement courte.

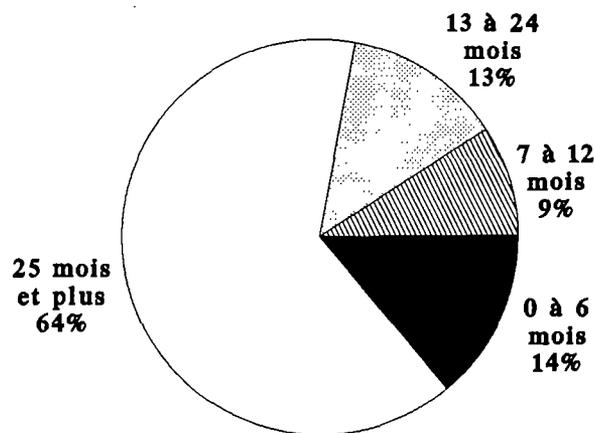
Le Québec est la seule province à avoir publié des statistiques sur le temps total que passent les gens à être bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que sur la longueur de leur période courante de prestations. Le graphique G, à la page suivante, présente une comparaison des données de mars 1997 avec la durée totale du temps passé à être bénéficiaire de l'aide sociale au cours de la période allant de janvier 1975 à septembre 1995.

Le graphique à secteurs dans la partie supérieure montre que le Québec accuse un pourcentage moyen plus élevé de ménages à l'aide sociale dont la période courante est de 25 mois et plus. Le chiffre de mars 1997 pour le Québec est de 64 p. cent, comparativement à la moyenne de 54 p. cent dans le graphique F. Le pourcentage de dossiers d'aide sociale dont la période courante ne dépasse pas six mois est de 14 p. cent au Québec, comparativement à une moyenne de 21 p. cent dans le graphique F.

Le graphique à secteurs de la moitié inférieure révèle une tendance différente lorsque la mesure utilisée est le temps passé au total à être bénéficiaire de l'aide sociale sur une période de 20 ans. Les cinq parties blanches du graphique représentent la même période que la partie blanche unique du graphique du haut. En date du mois de septembre 1995, 18 p. cent de tous les ménages avaient été bénéficiaires de l'aide sociale pour des périodes totalisant entre deux et quatre ans, 13 p. cent, de quatre à six ans, neuf pour cent, de six à huit ans, sept pour cent, de huit à dix ans et 31 p. cent, de dix ans et plus. Les cinq parties blanches totalisent 78 p. cent du volume total des dossiers.

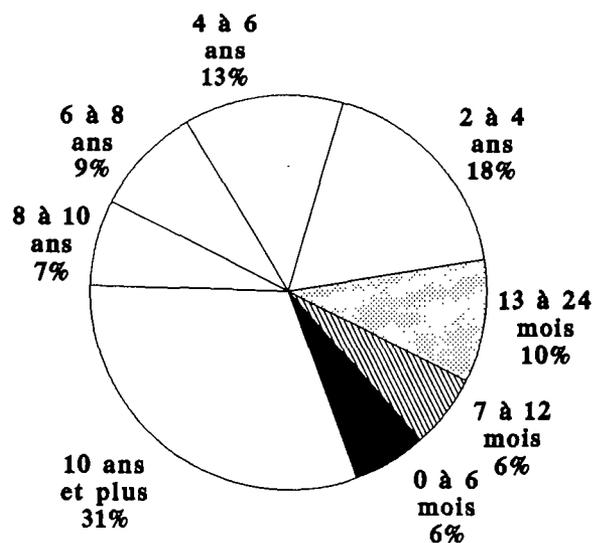
Parmi les ménages à l'aide sociale pour de courtes périodes seulement, six pour cent ont été bénéficiaires pour moins de six mois en tout à un moment donné au cours des 20 années précédentes, comparativement à 14 p. cent vivant une période courante de moins de six mois.

Ménages à l'aide au Québec selon la longueur de la période courante de prestations en mars 1997



Graphique G

Ménages à l'aide au Québec selon la longueur de temps passé au total à l'aide, janvier 1975 à septembre 1995



La différence entre les graphiques à secteurs n'est pas surprenante si l'on considère la nature cumulative de nombre des dossiers de prestations pour cause d'invalidité. Les personnes gravement handicapées et n'ayant aucun autre moyen de subsistance que l'aide sociale resteraient probablement bénéficiaires année après année, pas seulement une année ou deux. La proportion des cas d'invalidité à long terme augmenterait année après année au fur et à mesure que de nouvelles personnes s'ajouteraient au contingent des prestataires.

TABLEAU 5

MÉNAGES À L'AIDE SELON LA DURÉE DE LA PÉRIODE COURANTE DE PRESTATIONS ET LA RAISON POUR TOUCHER DE L'AIDE SOCIALE, ÉCHANTILLON DE 95 P. CENT, MARS 1997

	Reliée à l'emploi	Invalidité	Parent seul	Autres raisons	Toutes les raisons
0-3 mois	120 343 19 %	16 627 4 %	20 701 11 %	20 000 10 %	177 670 13 %
4-6 mois	77 626 12 %	13 127 3 %	13 080 7 %	15 960 8 %	119 794 8 %
7-12 mois	85 471 13 %	20 537 5 %	18 010 9 %	20 143 10 %	144 162 10 %
13-24 mois	101 607 16 %	39 057 10 %	28 025 14 %	31 699 16 %	200 388 14 %
25 mois et plus	251 258 39 %	296 903 77 %	113 185 58 %	110 177 56 %	771 522 54 %
Inconnu	320 0 %	1 638 0 %	923 0 %	185 0 %	3 066 0 %
Totaux	636 626 100 %	387 889 100 %	193 923 100 %	198 164 100 %	1 416 602 100 %

Les statistiques sur les périodes courantes de prestation sont presque identiques pour les quatre types de famille, mais on observe des différences frappantes au niveau des dernières

périodes de prestations et des raisons pour toucher de l'aide sociale. Les personnes qui touchent de l'aide sociale et qui sont à la recherche d'un emploi tendent à connaître des périodes plutôt courtes que longues de prestation. Les personnes handicapées et les parents seuls tendent à connaître des périodes plus longues de prestations. Le tableau 5 montre les données de mars 1997. Le total de 1 416 602 personnes représente 95 p. cent du total national estimatif de 1 494 800.

Les colonnes présentent les principales raisons pour lesquelles on touche des prestations ventilées en fonction de la longueur de la période courante de prestations. Dans tous les cas, le groupe le plus important se retrouve chez les 25 mois et plus, mais la taille relative de ce groupe varie considérablement selon les raisons pour toucher de l'aide sociale.

Quarante-quatre pour cent des ménages invoquant des raisons reliées à l'emploi, par exemple, accusent des périodes courantes de prestations de 12 mois et moins. L'immense majorité des dossiers reliés à l'invalidité et 58 p. cent des dossiers dans lesquels la monoparentalité est donnée comme raison pour toucher de l'aide sociale accusent des périodes actuelles de 25 mois et plus.

La base de données révèle également une tendance à des périodes plus longues de prestations ces dernières années, sans doute en raison de la difficulté qu'il y a à trouver du travail à la suite de la dernière récession.

Le tableau 6, à la page suivante, montre les périodes courantes de prestations dans huit provinces pour les mois de mars 1990, 1992, 1994, 1995, 1996 et 1997. Le Québec a été exclu du graphique parce qu'il n'a pas fourni de données sur les périodes courantes pour les six années et le Nouveau-Brunswick n'a fourni des données pour aucune des six années. Le volume estimatif total des dossiers au Canada et la taille de l'échantillon sont indiqués aux dernières rangées.

Le nombre des ménages dont la période courante à l'aide sociale est de 25 mois et plus est passé de 260 809 en mars 1990 à 472 763 en mars 1997, ce qui a représenté une augmentation de 81,3 p. cent, soit beaucoup plus que l'augmentation globale de 49,1 p. cent du nombre des ménages dans les huit provinces.

TABLEAU 6

**MÉNAGES À L'AIDE SELON LA PÉRIODE COURANTE DE PRESTATIONS,
TOUTES LES PROVINCES SAUF LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE QUÉBEC**

	Mars 1990	Mars 1992	Mars 1994	Mars 1995	Mars 1996	Mars 1997	% de changement 1990-1997
0-3 mois	152 111 24 %	238 643 25 %	210 024 19 %	198 048 18 %	156 696 15 %	143 287 15 %	-5.8 %
4-6 mois	69 100 11 %	131 643 14 %	123 987 11 %	114 667 11 %	98 277 10 %	88 024 9 %	27.4 %
7-12 mois	70 597 11 %	136 935 14 %	143 098 13 %	132 916 12 %	120 786 12 %	99 617 11 %	41.1 %
13-24 mois	81 606 13 %	142 446 15 %	186 337 17 %	175 234 16 %	159 933 16 %	139 477 15 %	70.9 %
25 mois et plus	260 809 41 %	305 968 32 %	430 091 39 %	461 336 42 %	472 833 46 %	472 763 50 %	81.3 %
Totaux pour huit provinces	634 581 100 %	961 767 100 %	1 098 385 100 %	1,086 545 100 %	1 019 440 100 %	946 225 100 %	49.1 %
Totaux estimatifs	1 056 000	1 471 900	1 675 900	1 659 200	1 582 000	1 494 800	41.5 %
Taille de l'échantillon	60 %	65 %	66 %	65 %	64 %	63 %	

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.

Le nombre des ménages dont la période à l'aide sociale est de 13 à 24 mois est parti de 81 606 en 1990 pour atteindre un sommet de 186 337 en mars 1994 et redescendre à 139 477 en mars 1997.

Le nombre des périodes courtes à l'aide sociale a atteint un sommet en 1992 ou en 1994 pour chuter jusqu'à mars 1997. Le nombre des ménages dont la période courante à l'aide sociale est de trois mois et moins a chuté abruptement, passant de 238 643 en mars 1992 à 143 287 en mars 1997. Le chiffre pour 1997 était inférieur de 5,8 p. cent au nombre comparable de ménages au début de la récession en 1990.

Enfin, on observe d'importantes différences au niveau des périodes de prestations lorsqu'on ventile les statistiques par province, comme au tableau 7 à la page suivante. Les différences d'une province à une autre sont les plus manifestes dans la première et la cinquième colonnes, qui représentent la plus courte et la plus longue période de prestations.

La gamme des ménages connaissant une période courante de prestations de trois mois et moins va de quatre pour cent de tous les cas à Terre-Neuve à 28 p. cent de tous les cas en Alberta. Le pourcentage de ménages à l'aide sociale connaissant des périodes courantes de 25 mois et plus est le plus élevé à Terre-Neuve, à 76 p. cent, et le moins élevé en Alberta, à 25 p. cent.

Les chiffres de Terre-Neuve et de l'Alberta ont très peu changé depuis 1990 et ne semblent guère avoir de rapport avec les temps difficiles qui ont suivi la dernière récession ou les changements apportés à la politique d'aide sociale par le gouvernement des deux provinces.

Terre-Neuve connaît depuis longtemps des taux de chômage très élevés, ce qui peut expliquer pourquoi le volume des dossiers d'aide sociale de cette province comporte une proportion aussi importante de dossiers à long terme. L'Alberta s'est dotée d'un programme distinct de l'aide sociale appelé Assured Income for the Severely Handicapped (Revenu assuré pour les handicapés profonds). L'une des raisons pour lesquelles les cas à long terme représentent une faible proportion de l'ensemble est que nombre de personnes gravement handicapées qui, ailleurs au Canada, figurent parmi les bénéficiaires de l'aide sociale relèvent du programme de Revenu assuré en Alberta.

TABLEAU 7

MÉNAGES À L'AIDE SELON LA LONGUEUR DE LA PÉRIODE COURANTE DE PRESTATIONS AU MOIS DE MARS 1997, ÉCHANTILLON DE 95 P. CENT

	0-3 mois	4-6 mois	7-12 mois	13-24 mois	25 mois et plus	Toutes les périodes
Terre-Neuve	1 422 4 %	1 252 3 %	2 081 6 %	3 857 11 %	27 274 76 %	35 886 100 %
Île-du-Prince-Édouard	704 13 %	587 10 %	574 10 %	771 14 %	2 978 53 %	5 614 100 %
Nouvelle-Écosse (Régime Provincial)	3 299 11 %	1 691 5 %	1 342 4 %	4 345 14 %	18 405 59 %	31 042 100 %
Nouveau-Brunswick	Données non disponibles					
Québec	34 383 7 %	31 770 7 %	44 545 9 %	60 911 13 %	298 759 64 %	470 375 100 %
Ontario	86 594 15 %	48 580 8 %	59 562 10 %	86 708 15 %	295 252 51 %	577 795 100 %
Manitoba (Régime Provincial)	1 783 7 %	1 836 7 %	2 555 10 %	3 497 14 %	15 760 62 %	25 431 100 %
Saskatchewan	6 248 16 %	3 777 10 %	4 626 12 %	5 628 14 %	18 845 48 %	39 124 100 %
Alberta	11 351 28 %	7 808 19 %	5 299 13 %	5 640 14 %	9 995 25 %	40 093 100 %
Colombie-Britannique	31 886 17 %	22 493 12 %	23 578 12 %	29 031 15 %	84 254 44 %	191 242 100 %
Totaux	177 670 13 %	119 794 8 %	144 162 10 %	200 388 14 %	771 522 54 %	1 416 602 100 %

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.

Le volume des dossiers relevant du Revenu assuré a été de 20 796 en mars 1997, soit beaucoup plus que le nombre des Albertains connaissant une période courante d'aide sociale de 25 mois et plus.

La proportion des cas d'aide sociale à court terme serait plus élevée en Nouvelle-Écosse et au Manitoba si les dossiers de l'aide sociale municipale étaient inclus dans les chiffres.

V. JEUNES, VIEUX ET ENTRE DEUX

L'une des tristes réalités du Canada dans les années 1990 est le grand nombre d'enfants qui vivent au sein de familles à l'aide sociale. Près de 1,1 million d'enfants de moins de 18 ans - environ 15 p. cent de tous les enfants ou un enfant sur sept - étaient à l'aide sociale en date du mois de mars 1997. La plupart des familles avec enfants qui étaient à l'aide sociale étaient monoparentales et la plupart des familles ne comptaient qu'un enfant ou deux.

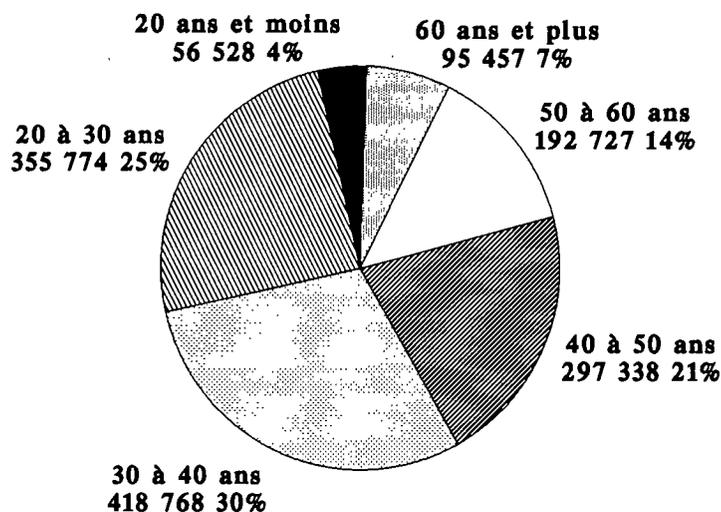
Par ailleurs, très peu de personnes âgées sont forcées de recourir à l'aide sociale du fait de l'existence des programmes de la sécurité du revenu qu'administre le gouvernement fédéral. Beaucoup de personnes de 65 ans et plus qui sont à faible revenu touchent le Supplément de revenu garanti et la pension de la Sécurité de la vieillesse plutôt que des prestations d'aide sociale. Certaines personnes de 60 à 65 ans à faible revenu sont admissibles à l'Allocation au conjoint.

Restent les gens dans les groupes d'âge entre les deux. Il existe des variations frappantes entre les groupes d'âges d'adultes à l'aide sociale selon les types de famille. Beaucoup de parents qui sont chefs de familles à l'aide sociale ont moins de 50 ans. Beaucoup de couples à l'aide sociale qui n'ont pas d'enfants à la maison ont plus de 50 ans. Les personnes seules ont tendance à se répartir plus uniformément dans tout l'éventail des groupes d'âges.

Le graphique H à la page suivante présente la répartition des ménages à l'aide sociale au mois de mars 1997 en fonction du groupe d'âge du chef de la famille ou de la personne seule à l'aide sociale. Les cas qui composent le graphique représentent 95 p. cent du volume estimatif national de 1 494 800 dossiers. Les cas du Nouveau-Brunswick et les cas relevant de l'aide sociale municipale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.

Les personnes ayant entre 20 et 60 ans représentent 89 p. cent des personnes seules ou des chefs de ménage à l'aide sociale. Quatre pour cent seulement ont moins de 20 ans et sept pour cent seulement ont 60 ans et plus.

Ménages à l'aide selon l'âge des chefs de familles ou des personnes seules en mars 1997, échantillon de 95 p. cent

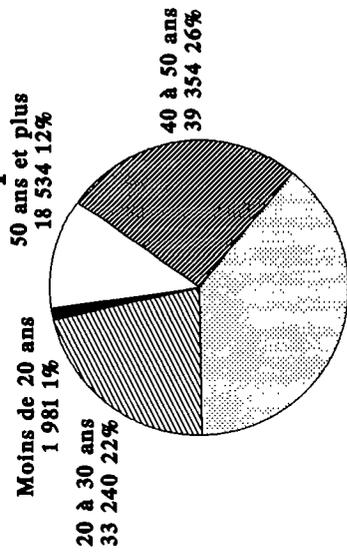


Graphique H

La répartition des ménages par groupe d'âges diffère de façon appréciable selon qu'il s'agit de ménages avec ou sans enfants, comme le montre le graphique I à la page suivante.

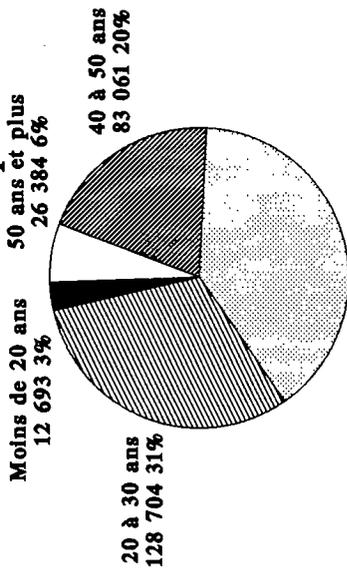
Les deux graphiques à secteurs de la moitié supérieure montrent les ménages qui sont constitués de couples avec enfants et de familles monoparentales. Les secteurs des graphiques représentant les parents ayant entre 50 et 60 ans sont combinés avec les secteurs des parents de 60 ans et plus parce que les parents de 60 ans et plus à l'aide sociale sont fort peu nombreux.

Ménages à l'aide selon l'âge du chef et le type de famille en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



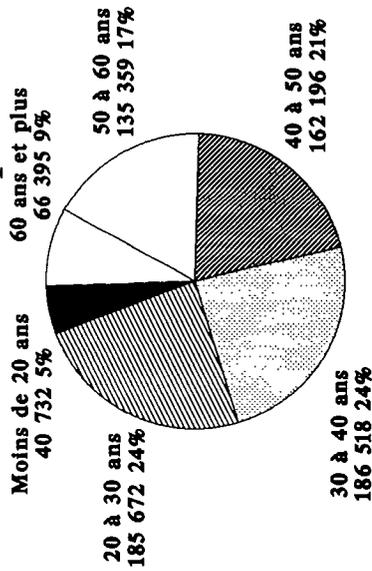
**Couples avec enfants
(152 748 ménages)**

Ménages à l'aide selon l'âge du chef et le type de famille en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



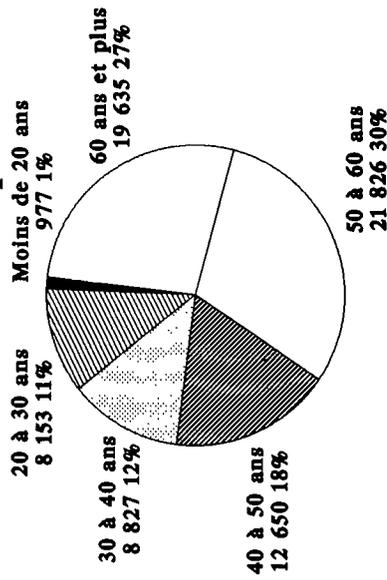
**Familles monoparentales
(414 608 ménages)**

Ménages à l'aide selon l'âge du chef et le type de famille en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



**Personnes seules
(776 875 ménages)**

Ménages à l'aide selon l'âge du chef et le type de famille en mars 1997, échantillon de 95 p. cent



**Couples sans enfants
(72 069 ménages)**

En tout, 87 p. cent des couples avec enfants à l'aide sociale ont dans la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine et 91 p. cent des parents seuls ont dans la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine. Cela n'a pas de quoi étonner, car la plupart des parents ont des enfants lorsqu'ils sont dans la vingtaine et la trentaine et la plupart des enfants sont toujours à la maison lorsque leurs parents sont dans la quarantaine. Ce qui, toutefois, peut être surprenant, c'est le fait que les adolescents qui sont parents seuls ne représentent que trois pour cent de tous les parents seuls à l'aide sociale.

La répartition est différente dans le cas des personnes seules et des couples sans enfants représentés dans les deux graphiques à secteurs de la moitié inférieure du graphique. Les personnes seules à l'aide sociale tendent à se répartir de façon plus uniforme dans les groupes d'âge moyen, comparativement à la répartition des familles avec enfants à l'aide sociale. La répartition des couples sans enfants révèle une présence massive des couples âgés. Pas moins de 57 p. cent du secteur des couples sans enfants à l'aide sociale se compose de couples dont le chef a au moins 50 ans. Les deux secteurs en blanc du graphique, qui représentent les chefs de ménage qui ont de 50 à 60 ans et 60 ans et plus, sont énormes comparativement aux secteurs en blanc des graphiques qui représentent les deux types de famille avec enfants.

Comme on peut le voir au tableau 8, à la page suivante, la répartition en fonction de l'âge est très semblable d'une province à une autre. Le grand total est le même que dans le graphique H, mais les chiffres sont ventilés par tranches de cinq ans plutôt que de dix ans.

Soixante-seize pour cent des ménages ont pour chefs des personnes qui sont dans la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine. Quatre pour cent seulement ont moins de 20 ans et un pour cent seulement, 65 ans et plus.

Les aînés sont peu susceptibles de se retrouver à l'aide sociale en raison des prestations pour les aînés du gouvernement fédéral et des prestations supplémentaires pour les personnes âgées accordées par certains gouvernements provinciaux et territoriaux. Quelques 21 024 ménages seulement avaient pour chef des personnes de 65 ans et plus. On suppose que certaines de ces personnes étaient des immigrants récents ou des réfugiés de 65 ans et plus qui ne remplissaient pas les conditions d'admissibilité aux prestations fédérales versées à l'immense majorité des aînés.

TABLEAU 8

MÉNAGES À L'AIDE SELON LE GROUPE D'ÂGE DU CHEF, ÉCHANTILLON DE 95 P. CENT, MARS 1997

	<20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+	Tous âges
Terre-Neuve	2 003 6%	5 833 16%	5 158 14%	4 921 14%	4 454 12%	3 736 10%	3 059 9%	2 646 7%	2 269 6%	1 583 4%	224 1%	35 886 100%
Île-du-Prince-Édouard	255 5%	605 11%	672 12%	757 13%	730 13%	592 11%	528 9%	421 7%	395 7%	310 6%	343 6%	5 614 100%
Nouvelle-Écosse (Provincial)	258 1%	3 118 10%	4 064 13%	4 544 15%	4 749 15%	3 847 12%	2 977 10%	2 718 9%	2 398 8%	1 985 6%	384 1%	31 042 100%
Nouveau-Brunswick	Données non disponibles											
Québec	15 382 3%	48 899 10%	53 808 11%	65 259 14%	66 355 14%	58 292 12%	48 608 10%	42 738 9%	37 827 8%	29 237 6%	3 170 1%	470 375 100%
Ontario	22 932 4%	70 771 12%	78 411 14%	90 439 16%	87 779 15%	68 050 12%	49 404 9%	36 684 6%	31 048 5%	29 467 5%	12 809 2%	577 795 100%
Manitoba (Provincial)	1 133 4%	3 749 15%	3 658 14%	3 836 15%	3 633 14%	2 626 10%	2 026 8%	1 548 6%	1 367 5%	1 302 5%	549 2%	25 431 100%
Saskatchewan	2 626 7%	7 039 18%	6 051 15%	5 639 14%	4 882 12%	3 651 9%	2 847 7%	2 400 6%	2 110 5%	1 693 4%	186 0%	39 124 100%
Alberta	1 272 3%	5 138 13%	5 641 14%	6 285 16%	6 257 16%	4 670 12%	3 393 8%	2 827 7%	2 260 6%	1 819 5%	531 1%	40 093 100%
Colombie-Britannique	10 667 6%	25 221 13%	27 939 15%	29 651 16%	28 598 15%	22 410 12%	16 622 9%	11 483 6%	9 587 5%	7 036 4%	2 028 1%	191 242 100%
Totaux	56 528 4%	170 373 12%	185 402 13%	221 331 15%	207 437 15%	167 874 12%	129 464 9%	103 465 7%	89 261 6%	74 433 5%	21 024 1%	1 416 602 100%

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.

Les données sur les enfants étaient plus difficiles à extraire de la base de données, parce que certaines provinces n'ont fourni pas de ventilations détaillées par groupe d'âges pour les membres de familles à l'aide sociale de moins de 19 ans. Pour contourner la difficulté, le Conseil national du bien-être social a effectué ses propres calculs en partant des données sur le type de famille dans chaque province. Nous avons supposé qu'il y avait un adulte dans chaque famille monoparentale et deux adultes dans chaque famille biparentale et que tous les autres membres de la famille étaient des enfants. Nous avons alors pris le nombre total de bénéficiaires individuels dans ces familles et soustrait le nombre approprié d'adultes.

TABLEAU 9

**NOMBRE ESTIMATIF DES ENFANTS À L'AIDE SOCIALE,
ÉCHANTILLON DE 97 P. CENT, MARS 1997**

	Enfants de familles monoparentales	Enfants de familles biparentales	Totaux
Terre-Neuve	12 000	13 000	25 000
Île-du-Prince-Édouard	3 000	2 000	5 000
Nouvelle-Écosse (Régime provincial)	30 000	4 000	35 000
Nouveau-Brunswick	17 000	10 000	27 000
Québec	156 000	92 000	248 000
Ontario	386 000	158 000	544 000
Manitoba (Régime provincial)	22 000	2 000	24 000
Saskatchewan	24 000	10 000	34 000
Alberta	29 000	11 000	40 000
Colombie-Britannique	82 000	26 000	108 000
Totaux	761 000	329 000	1 090 000

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.

Les résultats pour mars 1997 figurent au tableau 9. Comme les calculs sont des estimations, les chiffres pour chaque province et les totaux pour les dix provinces sont arrondis au millier le plus proche. À cause de cette correction, certains des totaux semblent décalés de 1 000.

Globalement, le tableau révèle l'existence d'un nombre estimatif de 1 090 000 enfants à l'aide sociale en mars 1997, soit 761 000 enfants dans des familles monoparentales et 329 000, dans des familles biparentales.

Pour fins de comparaison, il y avait en tout 1 481 000 enfants ou 20.9 p. cent des enfants vivant dans la pauvreté en 1996, lorsque les derniers chiffres ont été publiés par Statistique Canada. Les familles de travailleurs à faible revenu avec enfants sont la cause de la majeure partie de la différence entre les deux chiffres.

Toutefois, la base de données sur l'aide sociale est constituée de familles avec enfants qui étaient à l'aide sociale au cours du mois de mars 1997 et qui n'étaient peut-être pas à l'aide sociale les 11 autres mois de l'année. Les chiffres de Statistique Canada représentent des familles qui ont été pauvres pendant toute l'année. Certaines d'entre elles ont été à l'aide sociale pendant toute l'année, tandis que certains des parents ont fait partie de la population active rémunérée pendant la totalité ou la majeure partie de l'année.

Le nombre des enfants faisant partie de familles biparentales en Nouvelle-Écosse et au Manitoba n'est pas qu'en apparence, parce que les données des programmes municipaux d'aide sociale sont manquantes. Les couples aptes au travail avec enfants relèvent normalement du régime municipal plutôt que du régime provincial dans les deux provinces.

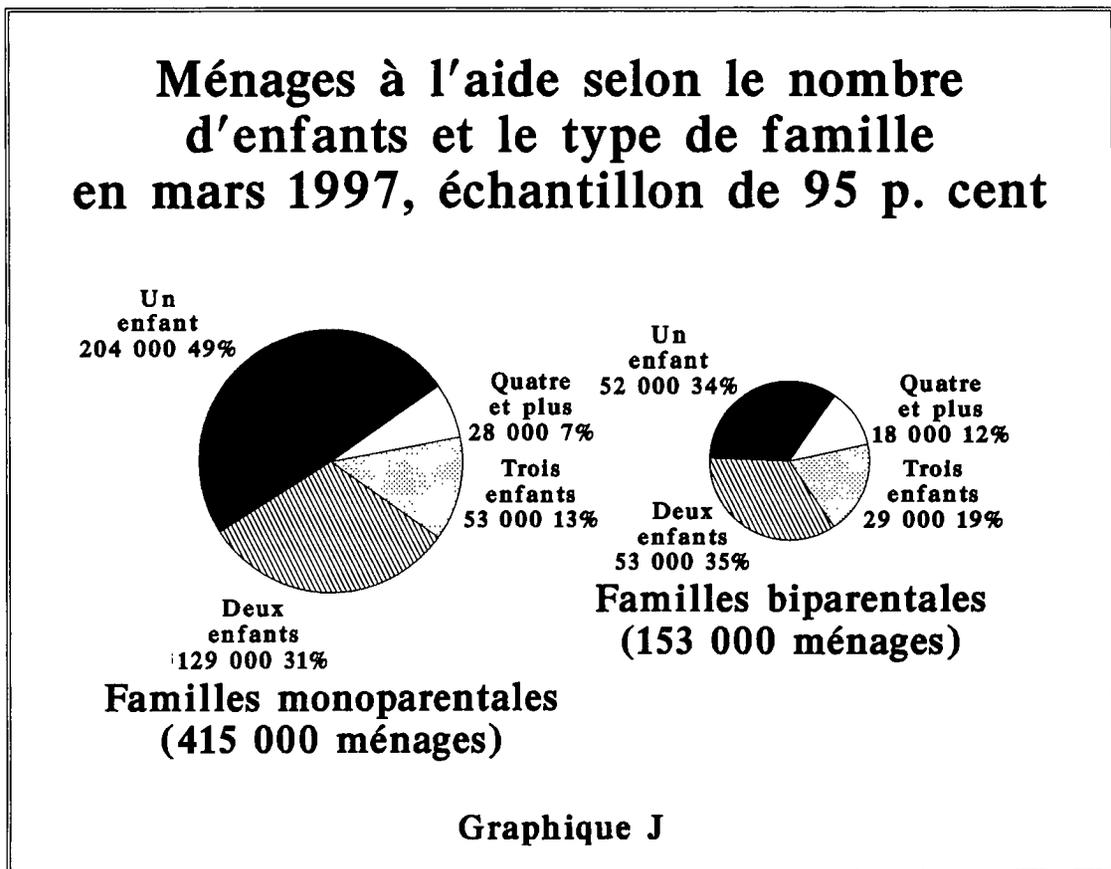
Le graphique J à la page suivante montre le nombre de familles à l'aide sociale comptant un, deux, trois et quatre enfants et plus parmi les familles monoparentales et les familles biparentales. Les deux graphiques à secteurs sont proportionnels, pour montrer que le nombre des familles monoparentales à l'aide sociale est plus grand que le nombre des couples avec enfants à l'aide sociale.

Les nombres indiqués sont des estimations établies par le Conseil national du bien-être social, de sorte que les chiffres ont été arrondis au millier le plus proche. Le graphique fait état

de 415 000 familles monoparentales avec enfants à l'aide sociale au mois de mars 1997 et de 153 000 familles biparentales avec enfants à l'aide sociale. À cause de l'absence des données du Nouveau-Brunswick, le graphique rend compte de 95 p. cent du volume estimatif total des ménages.

Près de la moitié des familles monoparentales à l'aide sociale ne compte qu'un enfant, 31 p. cent en ont deux, 13 p. cent en ont trois et sept pour cent seulement en ont quatre et plus. Voilà qui porte un coup au mythe suivant lequel les mères chefs de familles monoparentales ont une ribambelle d'enfants pour augmenter leurs revenus d'aide sociale.

La situation est assez semblable dans le cas des familles biparentales à l'aide sociale. D'entre elles, 34 p. cent n'ont qu'un enfant, une autre tranche de 35 p. cent en a deux, 19 p. cent en ont trois, et 12 p. cent en ont quatre et plus.



VI. NIVEAU D'INSTRUCTION

L'une des questions les plus intrigantes qui se soient posées aux analystes de l'aide sociale ces dernières années est celle de savoir si un grand nombre de personnes aptes à travailler sont «coincées à l'aide sociale» parce qu'elles n'ont pas l'instruction ou les compétences requises pour obtenir un emploi décent ou si elles se retrouvent à l'aide sociale principalement parce que l'économie ne crée pas suffisamment d'emplois pour tous les éléments de la population active.

La plupart des gouvernements provinciaux en sont venus à accepter l'explication suivant laquelle les gens sont coincés à l'aide sociale et mettent par conséquent davantage l'accent sur l'amélioration de l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale. Un petit nombre de provinces ont pris des mesures extraordinaires pour amener les bénéficiaires de l'aide sociale à hausser leur niveau d'instruction ou à participer à des programmes de formation en vue d'améliorer leur employabilité. L'Ontario a adopté la mesure extrême consistant à incorporer une formule de travail obligatoire à son régime d'aide sociale. En vertu de cette formule, les personnes aptes au travail pourraient être forcées de faire des travaux particuliers pour obtenir de l'aide sociale. La plupart des emplois obligatoires qui seront créés dans les mois à venir seront selon toute probabilité inférieurs ou sans avenir.

Les statistiques sur l'instruction dans la base de données sur l'aide sociale sont loin d'être concluantes, mais elles soulèvent des questions au sujet de certains de ces efforts des provinces. Elles donnent à penser que beaucoup de chefs de ménage ont suffisamment d'instruction pour avoir au moins un pied dans la population active et elles donnent également à penser que l'invalidité ou le vieillissement constituent des problèmes plus importants que l'instruction pour nombre des bénéficiaires de l'aide sociale.

On peut dire en gros que les gens qui ont une scolarité de niveau secondaire ou supérieure ont tendance à avoir des raisons reliées à l'emploi d'être à l'aide sociale. Les gens qui ont une scolarité inférieure au niveau secondaire seront plus susceptibles d'avoir l'invalidité comme raison d'être à l'aide sociale. La base de données sur l'aide sociale révèle que la faible scolarité constitue davantage un problème dans la région de l'Atlantique que dans d'autres parties du pays.

Les données sur la scolarité sont moins complètes et moins précises que les données présentées dans d'autres chapitres de ce rapport.

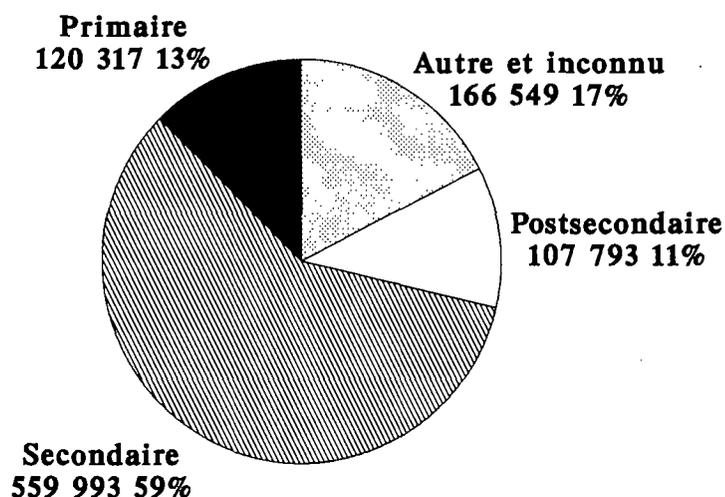
Il manque dans la base de données tout les renseignements pour la Colombie-Britannique, la plupart des renseignements pour le Nouveau-Brunswick, les renseignements sur les ménages à l'aide sociale municipale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba et les renseignements sur les ménages à l'aide sociale provinciale en Ontario. Un nombre important de ménages ressortissent à la catégorie «autre ou inconnu». En tout, les rapports des provinces ne rendent compte que de 954 652 ménages, soit 64 p. cent du nombre total estimatif de 1 494 800 ménages à l'aide sociale au pays en date du mois de mars 1997. Dans certaines distributions croisées, la taille de l'échantillon tombe à 43 p. cent.

Les chiffres sont moins précis en raison des différences entre les systèmes d'éducation des provinces ainsi que des ambiguïtés qui entachent les catégories utilisées dans la base de données. Certaines provinces considèrent que l'«école secondaire» commence à la septième année, tandis que pour d'autres, elle commence à la neuvième année. La plupart des provinces ont indiqué que les chefs de ménage avaient fréquenté un niveau particulier d'école plutôt que le fait qu'ils ont terminé un niveau particulier.

Enfin, comme la scolarité ne détermine pas la taille du chèque de prestation d'une personne, les travailleurs des services d'aide sociale peuvent ne pas toujours se demander si les renseignements qu'ils possèdent sur la scolarité sont à jour. Une personne qui est à l'aide sociale par intermittence plusieurs fois au fil des années, par exemple, pourrait poursuivre ses études entre les périodes à l'aide sociale sans que le changement ne soit consigné dans son dossier d'aide sociale.

Le graphique K donne un aperçu des données disponibles dans toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique. Seulement 13 p. cent des personnes ou chefs de famille seuls n'ont pas plus qu'une scolarité de niveau primaire, 59 p. cent ont fréquenté l'école secondaire et 11 p. cent sont allés au collège, à l'université ou à une école technique au niveau postsecondaire. Le niveau d'instruction des 17 p. cent restants est inconnu.

Ménages à l'aide selon la scolarité du chef en mars 1997, échantillon de 64 p. cent



Graphique K

La ventilation des données par province, au tableau 10, fait ressortir des différences frappantes. Les quatre provinces de l'Atlantique présentent une part importante des ménages dont le chef n'a qu'une scolarité de niveau primaire et une petite proportion de ménages dont le chef a fait des études de niveau postsecondaire.

Dans la plupart des autres provinces, les ménages à l'aide sociale dont le chef a au moins fréquenté l'école secondaire sont de loin les plus fréquents.

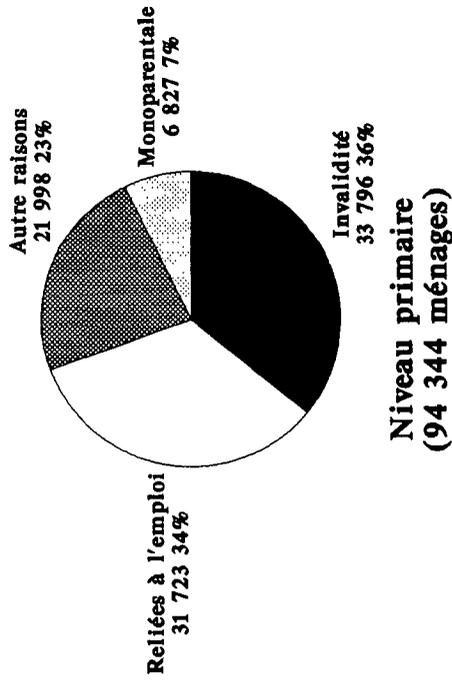
TABLEAU 10

**MÉNAGES À L'AIDE SELON LA SCOLARITÉ DU CHEF,
ÉCHANTILLON DE 64 P. CENT, MARS 1997**

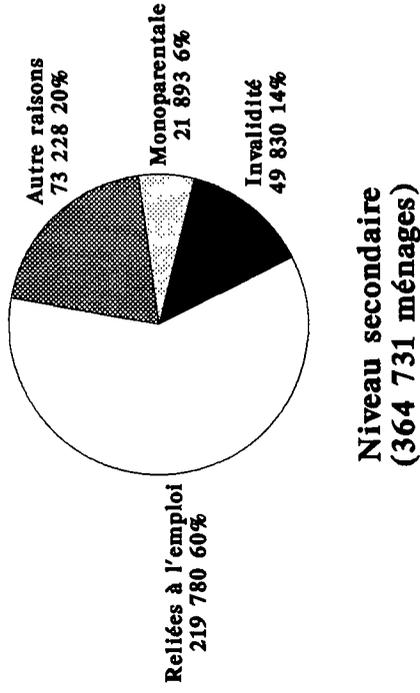
	Primaire	Secondaire	Postsecondaire	Autre et inconnu	Tous les niveaux
Terre-Neuve	12 709 35 %	19 054 53 %	2 691 7 %	1 432 4 %	35 886 100 %
Île-du-Prince- Édouard	1 790 32 %	2 722 48 %	765 12 %	337 5 %	5 614 100 %
Nouvelle-Écosse (Régime provincial)	12 209 39 %	13 421 43 %	1 602 5 %	3 810 13 %	31 042 100 %
Nouveau-Brunswick	18 450 51 %	13 603 38 %	1 881 5 %	2 243 6 %	36 177 100 %
Québec	51 239 11 %	262 933 56 %	50 425 11 %	105 778 22 %	470 375 100 %
Ontario (Régime municipal)	7 523 3 %	181 659 67 %	43 705 16 %	38 031 14 %	270 918 100 %
Manitoba (Régime provincial)	4 258 17 %	13 233 52 %	1 085 4 %	6 847 27 %	25 431 100 %
Saskatchewan	9 817 25 %	24 451 62 %	1 280 3 %	3 576 9 %	39 124 100 %
Alberta	2 322 6 %	28 917 72 %	4 359 11 %	4 495 11 %	40 093 100 %
Colombie- Britannique	Données non disponibles				
Totaux	120 317 13 %	559 993 59 %	107 793 11 %	166 549 17 %	954 652 100 %

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus. Le régime provincial en Ontario n'est pas inclus.

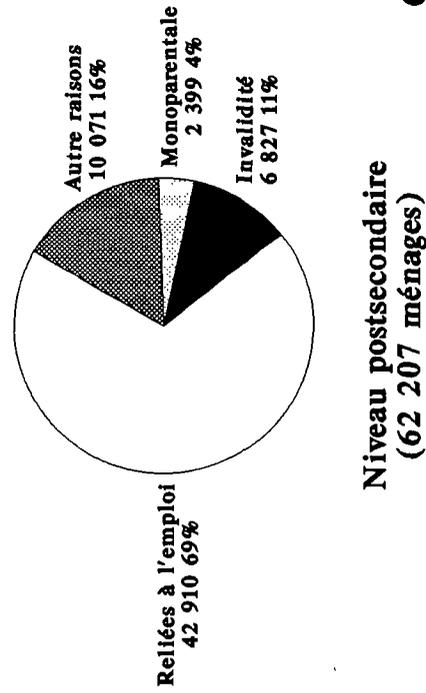
**Ménages à l'aide selon la scolarité
et la raison pour l'aide en mars 1997,
échantillon de 43 p. cent**



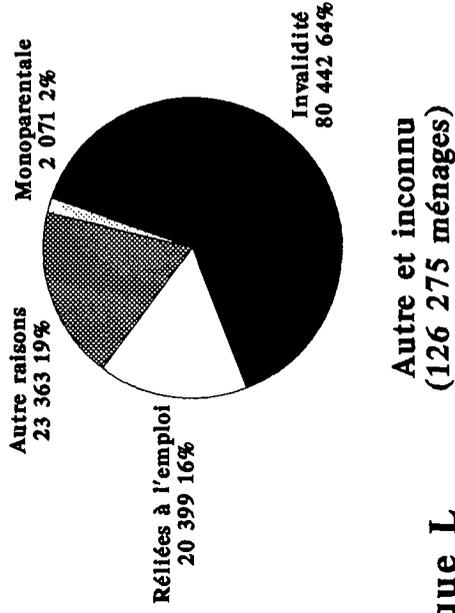
**Ménages à l'aide selon la scolarité
et la raison pour l'aide en mars 1997,
échantillon de 43 p. cent**



**Ménages à l'aide selon la scolarité
et la raison pour l'aide en mars 1997,
échantillon de 43 p. cent**



**Ménages à l'aide selon la scolarité
et la raison pour l'aide en mars 1997,
échantillon de 43 p. cent**



Graphique L

La base de données révèle des différences frappantes au niveau des raisons d'être bénéficiaire de l'aide sociale selon le niveau d'instruction, comme le montre le graphique L à la page précédente. Les données portent sur toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Colombie-Britannique en date du mois de mars 1997 et ne rendent pas compte des régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Le nombre des ménages indiqués dans le graphique combiné atteint 647 557, soit 43 p. cent du total national estimatif, et les trois graphiques à secteurs qui rendent compte des niveaux d'instruction totalisent 521 282 ménages, soit 35 p. cent du total national.

Les secteurs en blanc des graphiques montrent que les raisons d'être à l'aide sociale qui sont liées à l'emploi augmentent avec le niveau d'instruction de la personne. Les raisons reliées à l'emploi n'interviennent que dans 34 p. cent des cas où le chef de ménage n'a qu'une scolarité de niveau primaire, 60 p. cent des cas où la personne a fréquenté l'école secondaire et 69 p. cent des cas où la personne a fréquenté le collège ou l'université.

Réciproquement, l'invalidité comme raison d'être à l'aide sociale diminue radicalement au fur et à mesure que le niveau d'instruction monte. Comme l'indiquent les secteurs en noir des graphiques, l'invalidité intervient dans 36 p. cent des ménages où le chef de ménage n'a qu'une scolarité de niveau primaire. Ce chiffre est à comparer avec les 14 p. cent de chefs de ménage qui ont fréquenté l'école secondaire et les 11 p. cent qui ont fréquenté le collège ou l'université.

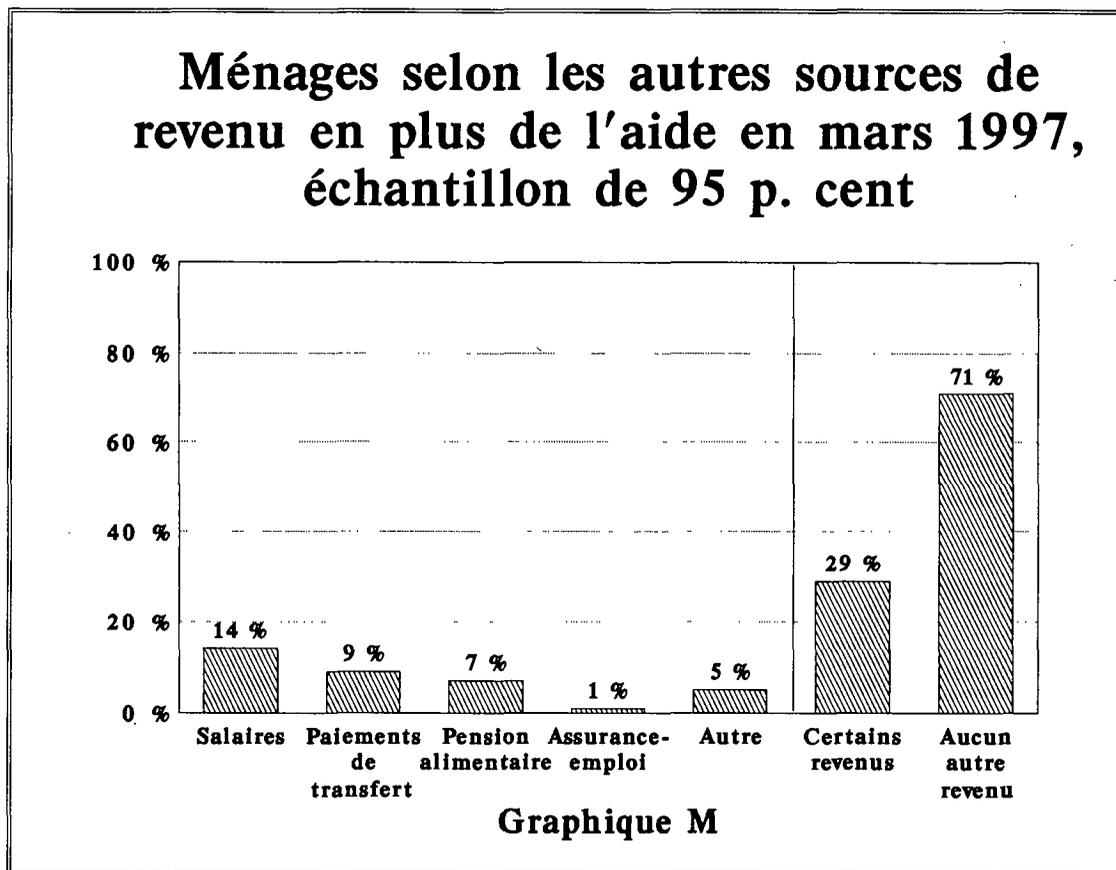
Malgré les carences et les insuffisances de la base de données, il semble évident que beaucoup de personnes à l'aide sociale sont des personnes handicapées ayant un faible niveau de scolarité. Certaines d'entre elles peuvent se heurter à des obstacles qui sont plus importants que le manque d'instruction et certaines encore peuvent être de bonnes candidates pour des programmes conventionnels d'apprentissage.

Par ailleurs, nombre des personnes qui ont un niveau d'instruction raisonnablement élevé ont des raisons reliées à l'emploi d'être à l'aide sociale. Ce dont elles ont probablement le plus besoin, c'est d'un plus grand nombre d'emplois sur le marché du travail plutôt que d'un complément d'instruction.

VII. AUTRES SOURCES DE REVENU

L'aide sociale est le filet de sécurité sociale de dernier recours; aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que nombre de bénéficiaires de l'aide sociale n'aient aucune autre source importante de revenu. Cela dit, une fraction non négligeable des bénéficiaires touche effectivement quelques dollars de plus d'autres sources pour aider à joindre les deux bouts.

Le graphique M montre le pourcentage de ménages à l'aide sociale en date du mois de mars 1997 qui ont d'autres sources de revenu dans toutes les provinces sauf au Nouveau-Brunswick. Manquent également les données sur les programmes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. En tout, le tableau rend compte de 1 416 602 cas, soit 95 p. cent du volume national estimatif de dossiers.



Les cinq premières barres du graphique, jusqu'à la ligne verticale, montrent les sources individuelles de revenu d'autres sources et les deux barres à la droite de la ligne verticale montrent le pourcentage des ménages qui ont un certain revenu d'autres sources et le pourcentage de ceux qui n'ont aucun revenu d'autres sources.

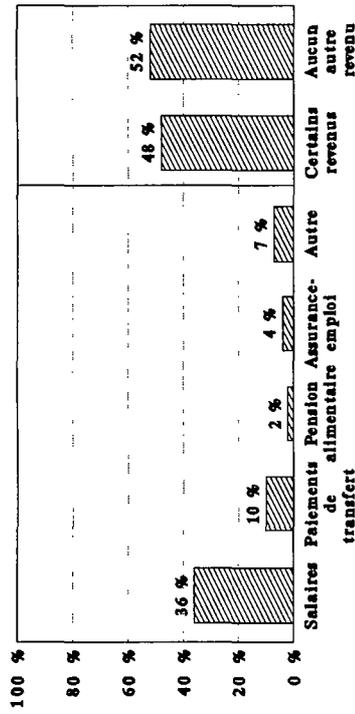
Les chiffres au sommet des cinq premières barres totalisent 36 p. cent, mais la sixième n'atteint que 29 p. cent. La différence s'explique par le fait que certaines des personnes à l'aide sociale ont plus d'une source individuelle de revenu d'autres sources. Il peut arriver, par exemple, que les parents seuls travaillent quelques heures par mois et reçoivent une pension alimentaire pour enfants en même temps.

La barre représentant les paiements de transfert provient d'une très courte liste de programmes gouvernementaux de soutien du revenu, notamment les programmes fédéraux de pension pour les personnes de 60 ans et plus, les pensions d'anciens combattants et les indemnités d'accidents du travail. Elle ne comprend pas les deux plus vastes programmes fédéraux, le crédit pour la TPS pour les personnes à faible revenu et la Prestation fiscale pour enfants pour les familles à revenu faible et moyen avec enfants. Si le crédit pour la TPS et la Prestation fiscale pour enfants avaient été inclus, la barre du graphique des paiements de transfert se serait située au niveau ou près du niveau de 100 p. cent.

Un pour cent seulement des ménages touche des prestations d'assurance-emploi. La raison pour laquelle ce chiffre est si bas est qu'il faut normalement que les prestataires épuisent leurs prestations d'assurance-emploi avant de pouvoir être admissibles à l'aide sociale. La tranche d'un pour cent de cas que révèle le graphique peut comprendre des personnes qui épuisent tout juste leurs prestations d'assurance-emploi et qui recourent à l'aide sociale pour la première fois. Il peut également inclure des personnes qui avaient besoin d'aide pendant qu'elles attendaient leur premier chèque d'assurance-emploi et des personnes qui avaient besoin de prestations d'aide sociale à titre de complément à des paiements d'assurance-emploi qui n'étaient pas suffisamment importants pour en vivre.

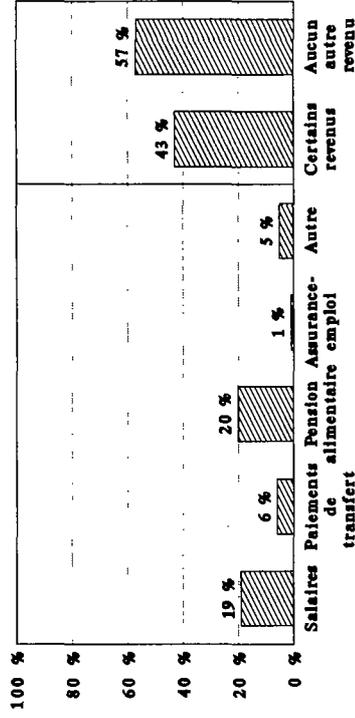
Les deux barres à la droite de la ligne verticale indiquent que 29 p. cent des ménages à l'aide sociale ont une forme quelconque de revenu provenant d'une autre source que l'aide sociale et que les 71 autres p. cent n'ont aucun autre revenu d'autres sources.

Ménages selon les autres sources de revenu en plus de l'aide en mars 1997, échantillon de 82 p. cent



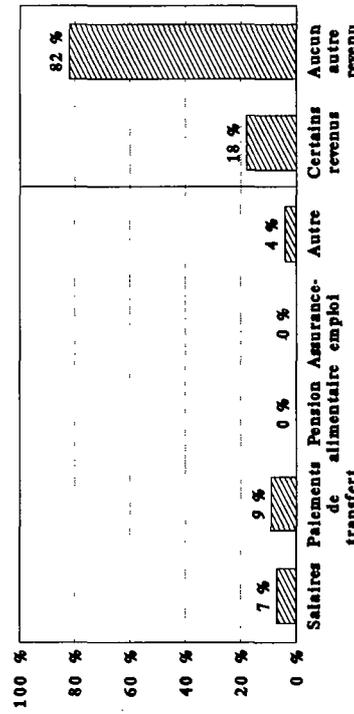
Couples avec enfants (139 658 ménages)

Ménages selon les autres sources de revenu en plus de l'aide en mars 1997, échantillon de 82 p. cent



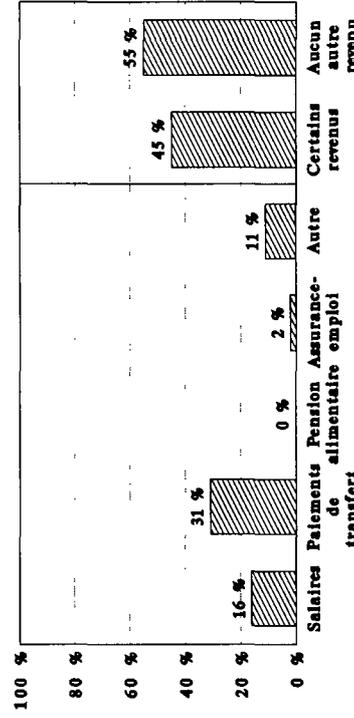
Familles monoparentales (365 849 ménages)

Ménages selon les autres sources de revenu en plus de l'aide en mars 1997, échantillon de 82 p. cent



Personnes seules (655 623 ménages)

Ménages selon les autres sources de revenu en plus de l'aide en mars 1997, échantillon de 82 p. cent



Couples sans enfants (63 934 ménages)

Les proportions et les «combinaisons» de revenu d'autres sources sont remarquablement différentes lorsque les données sont ventilées par types de famille. Le graphique N à la page précédente présente les différences en détail. Le graphique rend compte de 1 225 360 dossiers, soit 82 p. cent du total national estimatif en mars 1997.

On constate certaines différences importantes au niveau du pourcentage des ménages n'ayant aucun revenu d'autres sources. Les chiffres sont de 52 p. cent chez les couples avec enfants, 57 p. cent chez les familles monoparentales et 55 p. cent chez les couples sans enfants, mais de 82 p. cent chez les personnes seules.

Les salaires constituent une source assez courante de revenu d'autres sources chez les couples avec enfants à l'aide sociale. La pension alimentaire pour enfants ou la pension alimentaire simple constituent la source la plus courante de revenu d'autres sources chez les familles monoparentales à l'aide sociale, devançant tout juste les salaires. Les paiements de transfert et les salaires constituent les principales sources de revenu d'autres sources chez les deux autres types de famille à l'aide sociale, mais les deux pourcentages sont extrêmement bas chez les personnes seules.

Certaines des différences au niveau du revenu d'autres sources chez les quatre types de famille sont attribuables aux différences au niveau des raisons pour lesquelles on touche de l'aide sociale. Le tableau 11 à la page suivante présente une ventilation de certaines des sources importantes de revenu en fonction des raisons pour lesquelles les bénéficiaires sont à l'aide sociale.

Les quatre premières rangées montrent le nombre et le pourcentage des ménages qui ont touché un revenu provenant d'autres sources particulières. Les deux rangées suivantes montrent le nombre et le pourcentage des ménages qui touchent un certain revenu d'autres sources ou qui n'ont aucun revenu d'autres sources.

Le chiffre le plus important, au sommet du tableau, est celui des 89 053 ménages dont les raisons pour toucher de l'aide sociale sont reliées à l'emploi et qui ont signalé toucher un revenu de salaire. Pourtant, ce chiffre ne représente que 18 p. cent des 482 976 ménages ayant des raisons reliées à l'emploi pour toucher de l'aide sociale.

TABLEAU 11

**REVENU D'AUTRES SOURCES SELON LA RAISON,
ÉCHANTILLON DE 82 P. CENT, MARS 1997**

	Reliée à l'emploi	Invalidité	Parent seul	Autres raisons	Total des ménages
Salaires	89 053 18 %	29 888 8 %	42 559 22 %	29 917 16 %	191 817 16 %
Paiements de transfert	11 428 2 %	66 534 18 %	4 371 2 %	28 921 15 %	111 254 9 %
Pensions alimentaires	12 860 3 %	5 815 2 %	49 220 25 %	11 871 6 %	79 766 7 %
Assurance- emploi	8 786 2 %	1 252 0 %	2 415 1 %	1 571 1 %	14 024 1 %
Un certain revenu d'autres sources	120 017 25 %	100 980 28 %	86 903 45 %	64 756 35 %	372 655 30 %
Aucun revenu d'autres sources	362 959 75 %	260 316 72 %	107 021 55 %	122 411 65 %	852 707 70 %
Totaux	482 976 100 %	361 296 100 %	193 924 100 %	187 166 100 %	1 225 360 100 %

Les paiements de transfert constituent une origine très importante de revenu d'autres sources pour les ménages à l'aide sociale pour des raisons reliées à l'invalidité. Ils sont touchés par 66 534 ménages, soit 18 p. cent de ceux qui ont l'invalidité comme raison de toucher de l'aide sociale.

Les salaires et les pensions alimentaires ou pensions alimentaires pour enfants constituent tous deux d'importantes sources de revenu pour les chefs de ménage invoquant la monoparentalité comme raison de toucher de l'aide sociale.

Le pourcentage des ménages faisant état d'un certain revenu d'autres sources ou ne signalant aucun revenu d'autres sources varie aussi de façon importante d'une province à une autre, comme le montre le tableau 12 à la page suivante.

Les pourcentages les plus bas des ménages ayant un revenu d'autres sources sont les 20 p. cent de Terre-Neuve et les 24 p. cent du Québec. Les deux provinces font également état de très faibles pourcentages de ménages ayant un revenu de salaire.

Le pourcentage le plus élevé de ménages ayant un revenu d'autres sources s'observe en Saskatchewan, où il atteint 51 p. cent. Ce chiffre est toutefois trompeur, parce que la Saskatchewan a signalé certaines prestations pour les familles avec enfants parmi les paiements de transfert. Les 32 p. cent de ménages touchant des paiements de transfert s'écartent considérablement des données des autres provinces.

Enfin, le pourcentage élevé des pensions alimentaires en Nouvelle-Écosse est dû au fait que les seules données signalées proviennent du régime provincial d'aide sociale. Si les statistiques du régime municipal d'aide sociale avaient été disponibles, le pourcentage des ménages touchant des pensions alimentaires aurait probablement été plus proche de la moyenne des autres provinces. Toutefois, les chiffres du Manitoba sont proches de la moyenne même sans compter les statistiques sur les ménages relevant du régime municipal.

Le Nouveau-Brunswick n'a pas fourni de renseignements à verser à la base de données pour 1997, mais les chiffres des années antérieures recoupaient les moyennes nationales. En mars 1996, par exemple, 14 p. cent des ménages à l'aide sociale du Nouveau-Brunswick avaient un revenu salarial, neuf pour cent bénéficiaient de paiements de transfert, deux pour cent recevaient une pension alimentaire, deux pour cent recevaient des prestations d'assurance-emploi et deux pour cent avaient d'autres sources de revenu. En tout, 30 p. cent du volume de dossiers d'aide sociale de la province bénéficiaient d'une forme quelconque de revenu de l'extérieur, tandis que les 70 p. cent restant n'avaient aucun revenu de l'extérieur.

TABLEAU 12

**MÉNAGES À L'AIDE SOCIALE AVEC REVENUS D'AUTRES SOURCES,
ÉCHANTILLON DE 95 P. CENT, MARS 1997**

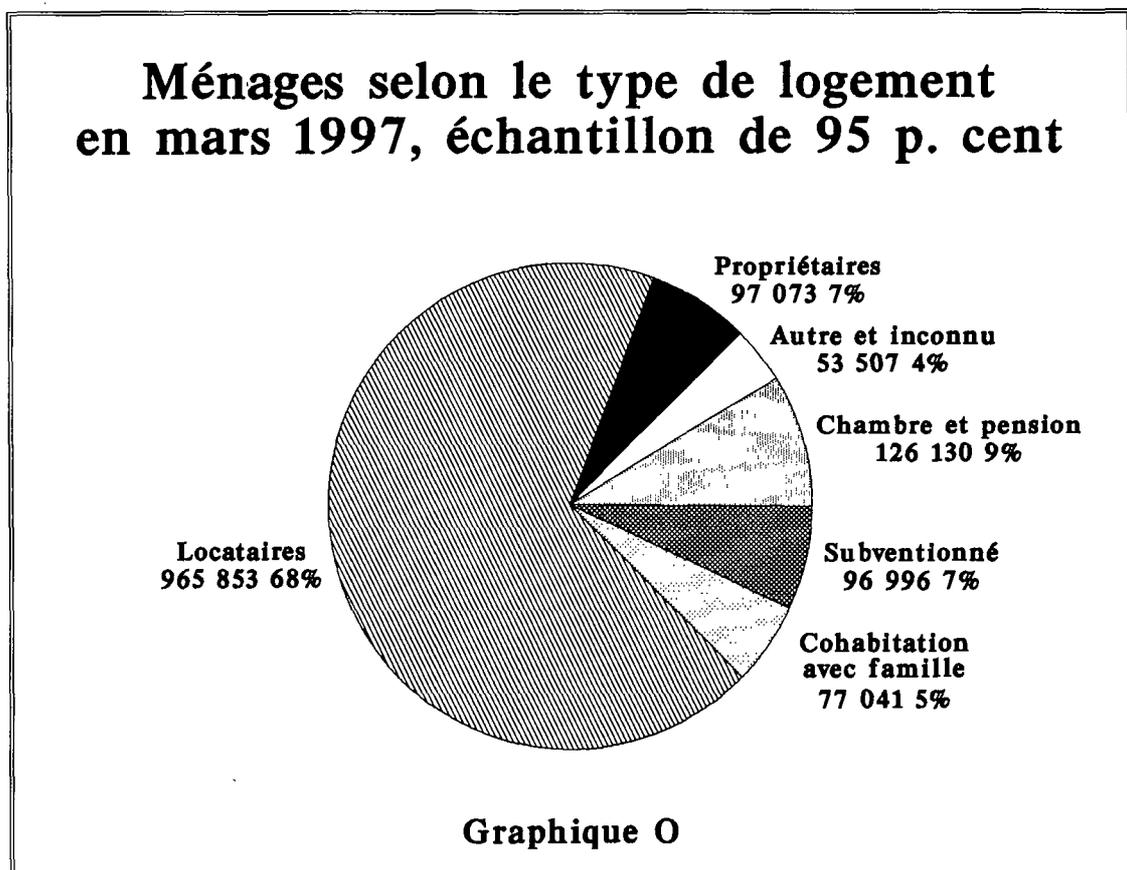
	Salaires	Paiements de transfert	Pension alimentaire	Assurance-emploi	Autre Revenu	Un certain revenu	Aucun revenu	Totaux des cas
Terre-Neuve	1 126 3 %	2 410 7 %	2 324 6 %	702 2 %	1 225 3 %	7 023 20 %	28 866 80 %	35 886 100 %
Île-du-Prince-Édouard	977 17 %	818 15 %	338 6 %	147 3 %	321 6 %	2 538 45 %	3 076 55 %	5 614 100 %
Nouvelle-Écosse (Régime provincial)	3 820 12 %	3 311 11 %	7 473 24 %	146 0 %	1 773 6 %	11 904 38 %	19 138 62 %	31 042 100 %
Données non disponibles								
Nouveau-Brunswick								
Québec	38 081 8 %	34 945 7 %	20 004 4 %	5 206 1 %	25 398 5 %	113 552 24 %	356 823 76 %	470 375 100 %
Ontario	110 789 19 %	54 861 9 %	44 657 8 %	6 086 1 %	31 652 5 %	198 237 34 %	379 557 66 %	577 795 100 %
Manitoba (Régime provincial)	3 768 15 %	1 372 5 %	1 659 7 %	248 1 %	436 2 %	6 833 27 %	18 598 73 %	25 431 100 %
Saskatchewan	4 985 13 %	12 437 32 %	1 129 3 %	381 1 %	997 3 %	20 064 51 %	19 060 49 %	39 124 100 %
Alberta	9 211 23 %	1 100 3 %	2 182 5 %	729 2 %	848 2 %	12 504 31 %	27 589 69 %	40 093 100 %
Colombie-Britannique	18 992 10 %	9 382 5 %	13 363 7 %	2 271 1 %	2 246 1 %	41 839 22 %	149 403 78 %	191 242 100 %
Totaux	191 749 14 %	120 636 9 %	93 129 7 %	15 916 1 %	64 896 5 %	414 494 29 %	1 002 110 71 %	1 416 602 100 %

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.

VIII. LOGEMENT

Le logement représente l'un des plus lourds fardeaux financiers pour les personnes à l'aide sociale et pour les gens à faible revenu en général. Il n'est pas toujours facile de trouver un logement qui soit décent, abordable et propre à répondre aux besoins de la famille. Beaucoup de familles ayant un revenu fixe doivent ménager sur d'autres denrées essentielles pour pouvoir se payer un meilleur logement.

Les formules de logement des personnes à l'aide sociale dépendent dans une large mesure des politiques provinciales à l'égard de l'aide sociale et du logement et, dans une moindre mesure, des préférences traditionnelles en matière de logement, lesquelles varient d'une partie du pays à une autre. La propriété foncière a depuis longtemps la préférence dans la région de l'Atlantique, où le pourcentage des ménages à l'aide sociale qui habitent une maison leur appartenant est plus élevé que dans d'autres parties du pays.

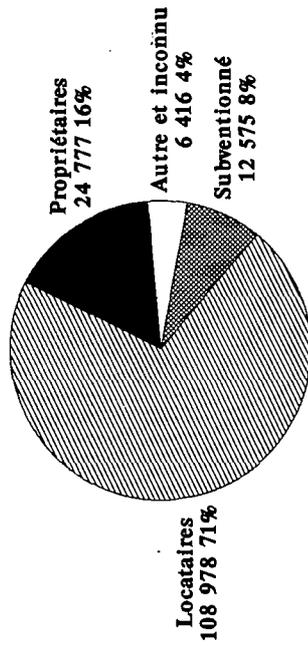


La plupart des personnes seules et des familles à l'aide sociale sont locataires plutôt que propriétaires. Comme le montre le graphique O, 68 p. cent de tous les ménages à l'aide sociale en mars 1997 occupent un logement locatif et sept pour cent occupent un logement subventionné, qui peut être considéré comme un type de logement locatif. Dans l'ensemble, le graphique rend compte de ménages à l'aide sociale dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick et sauf des ménages à l'aide sociale municipale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Le total est de 95 p. cent du volume national estimatif des ménages.

Les dispositions relatives au logement des ménages à l'aide sociale diffèrent de façon appréciable selon le type de famille, comme le montre le graphique P à la page suivante. Les deux graphiques à secteurs de la moitié supérieure de la page représentent les couples avec enfants et les familles monoparentales. Les catégories «chambre et pension» et «cohabitant avec des membres de la famille» sont si petites qu'elles ont été intégrées à la catégorie «autre et inconnu» pour les deux types de famille avec enfants. Chez les deux types de famille, le logement locatif est la formule la plus courante et de loin. Un petit nombre des familles à l'aide sociale possèdent leur propre maison ou vivent en logement subventionné. On peut présumer que nombre des propriétaires vivaient dans leur propre maison au moment où ils sont devenus bénéficiaires de l'aide sociale et qu'il valait mieux pour eux ne pas bouger et continuer de payer leur hypothèque que de déménager.

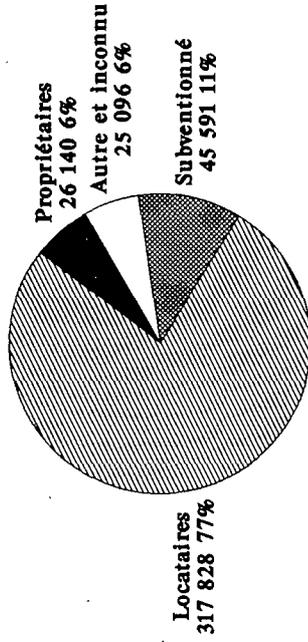
Les deux graphiques à secteurs de la partie inférieure de la page montrent les formules de logement des personnes seules et des couples sans enfants. Chez les personnes seules, les deux parts du graphique correspondant aux catégories «chambre et pension» et «avec famille» sont assez petites mais elles représentent le gros de tous les bénéficiaires de l'aide sociale vivant en chambre et pension ou avec des membres de la famille en date du mois de mars 1997. Chez les couples sans enfants, 23 p. cent sont propriétaires de leur maison, 69 p. cent sont locataires et le reste se loge selon d'autres formules.

**Ménages selon le type de logement
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent**



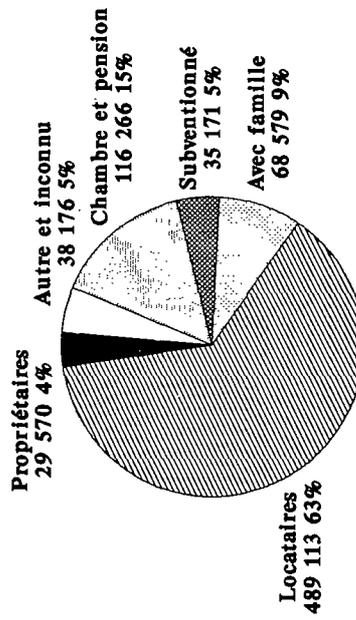
**Couples avec enfants
(152 748 ménages)**

**Ménages selon le type de logement
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent**



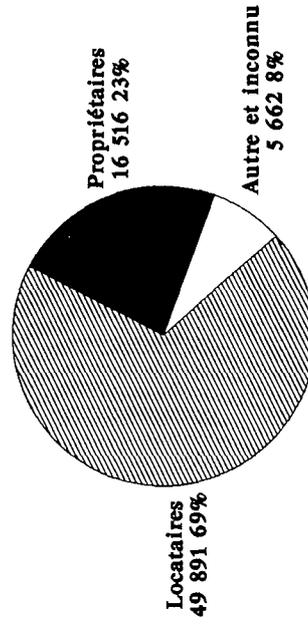
**Familles monoparentales
(414 608 ménages)**

**Ménages selon le type de logement
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent**



**Personnes seules
(776 875 ménages)**

**Ménages selon le type de logement
en mars 1997, échantillon de 95 p. cent**



**Couples sans enfants
(72 069 ménages)**

Graphique P

Les types de logement chez les ménages à l'aide sociale varient considérablement en fonction des raisons pour lesquelles on est bénéficiaire de l'aide sociale, comme le montre le tableau 13.

TABLEAU 13					
MÉNAGES À L'AIDE SELON LE LOGEMENT ET LA RAISON, ÉCHANTILLON DE 95 P. CENT, MARS 1997					
	Reliée à l'emploi	Invalidité	Parent seul	Autres raisons	Toutes les raisons
Propriétaire	38 059 39 %	33 653 35 %	11 903 12 %	13 458 14 %	97 074 100 %
Locataire	478 474 50 %	213 138 22 %	144 208 15 %	130 033 13 %	965 853 100 %
Logement subventionné	20 001 21 %	34 684 36 %	31 667 33 %	10 940 11 %	97 291 100 %
Chambre et pension	52 437 41 %	56 781 45 %	2 921 2 %	14 957 12 %	127 096 100 %
Cohabitation avec des membres de la famille	39 711 50 %	28 036 35 %	2 393 3 %	10 045 13 %	80 185 100 %
Centres résidentiels	251 2 %	12 287 90 %	16 0 %	1 132 8 %	13 686 100 %
Autres types de logement et inconnu	7 691 22 %	9 310 26 %	817 2 %	17 599 50 %	35 416 100 %
Totaux	636 626 45 %	387 889 27 %	193 923 14 %	198 164 14 %	1 416 602 100 %

Les ménages à l'aide sociale pour des raisons reliées à l'emploi représentent 50 p. cent des locataires dans le tableau et 50 p. cent de ceux qui cohabitent avec des membres de leur famille. Les deux chiffres sont plus élevés que les 45 p. cent de l'ensemble des ménages ayant

des raisons reliées à l'emploi d'être à l'aide sociale, indiqués dans la rangée du bas du tableau. Réciproquement, les ménages à l'aide sociale pour des raisons reliées à l'emploi ne forment que 39 p. cent des ménages possédant leur propre maison, 21 p. cent des ménages vivant en logement subventionné et deux pour cent des ménages vivant dans des centres résidentiels.

Les différences les plus frappantes s'observent dans la colonne des ménages dont l'invalidité est la raison d'être bénéficiaires de l'aide sociale. L'invalidité est mentionnée comme raison pour toucher de l'aide sociale dans 27 p. cent de tous les cas, mais elle intervient dans 35 p. cent des cas chez les ménages vivant dans leur propre maison, 36 p. cent chez les ménages vivant en logement subventionné, 45 p. cent chez les ménages vivant en chambre ou pension, 35 p. cent chez les ménages cohabitant avec des membres de la famille et 90 p. cent chez les ménages vivant dans des centres résidentiels. Le seul type de logement où les personnes handicapées à l'aide sociale sont sous-représentées - et, encore, de très peu - est le logement locatif.

Les parents seuls à l'aide sociale se logent proportionnellement davantage dans des logements subventionnés et sont moins portés à prendre chambre ou pension ou à cohabiter avec des membres de leurs familles.

Enfin, on observe d'intéressantes variations des formules de logement chez les ménages à l'aide sociale d'une province à une autre. Ces variations sont dues en partie à des préférences locales ou régionales en matière de logement, en partie à la disponibilité des logements subventionnés et en partie aux options en matière de logement que les fonctionnaires provinciaux de l'aide sociale préconisent, lorsqu'ils encouragent, par exemple, les personnes seules à opter pour la chambre ou la pension plutôt que pour un appartement. Le tableau 14, à la page suivante, présente les différences en détail.

La proportion des propriétaires chez les ménages à l'aide sociale est la plus élevée dans les provinces de l'Atlantique, sans doute, on le suppose, en raison de la vieille préférence de la région pour la propriété foncière. Le pourcentage des ménages à l'aide sociale vivant dans leur propre maison est bien supérieur à la moyenne de sept pour cent pour les autres provinces. Le pourcentage de locataires est nettement inférieur à la moyenne de 68 p. cent.

TABLEAU 14

MÉNAGES À L'AIDE SELON LE TYPE DE LOGEMENT, ÉCHANTILLON DE 95 P. CENT, MARS 1997

	Propriétaires	Locataires	Chambre & pension	Logement subventionné	Cohabitation avec la famille	Autre & inconnu	Tous les types de logement
Terre-Neuve	7 210 20 %	11 828 33 %	1 898 5 %	3 211 9 %	10 188 28 %	1 551 4 %	35 886 100 %
Île-du-Prince-Édouard	734 13 %	3 060 55 %	357 6 %	0 0 %	664 12 %	799 14 %	5 614 100 %
Nouvelle-Écosse (Régime Provincial)	4 479 14 %	17 698 57 %	2 128 7 %	1 836 6 %	0 0 %	4 901 16 %	31 042 100 %
Données non disponibles							
Nouveau-Brunswick							
Québec	34 526 7 %	290 890 62 %	68 715 15 %	10 674 2 %	60 167 13 %	5 403 1 %	470 375 100 %
Ontario	34 383 6 %	410 167 71 %	41 449 7 %	69 223 12 %	0 0 %	22 571 4 %	577 795 100 %
Manitoba (Régime Provincial)	1 059 4 %	11 647 46 %	424 2 %	5 542 22 %	2 010 8 %	4 749 19 %	25 431 100 %
Saskatchewan	2 759 7 %	22 550 58 %	4 479 11 %	2 399 6 %	3 047 8 %	3 890 10 %	39 124 100 %
Alberta	2 419 6 %	33 519 84 %	0 0 %	4 111 10 %	0 0 %	44 0 %	40 093 100 %
Colombie-Britannique	9 504 5 %	164 494 86 %	6 680 3 %	0 0 %	965 1 %	9 599 5 %	191 242 100 %
Totaux	97 073 7 %	965 853 68 %	126 130 9 %	96 996 7 %	77 041 5 %	53 507 4 %	1 416 602 100 %

Les régimes municipaux d'aide sociale en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ne sont pas inclus.

La même tendance s'observait dans les statistiques sur le Nouveau-Brunswick pour mars 1996. Dix-neuf pour cent des ménages à l'aide sociale au Nouveau-Brunswick étaient propriétaires de leur maison, 49 p. cent habitaient dans un logement loué, 18 p. cent optaient pour la formule chambre et pension, 12 p. cent vivaient avec des membres de leur famille et les deux pour cent restant ressortissaient à la catégorie «autre ou inconnu».

Le pourcentage des ménages à l'aide sociale qui sont locataires est extrêmement élevé en Alberta et en Colombie-Britannique.

La formule «chambre et pension» est plus courante au Québec et en Saskatchewan que dans les autres provinces.

L'immense majorité des ménages à l'aide sociale occupant un logement subventionné se retrouve en Ontario et un examen plus poussé de la base de données révèle que la plupart d'entre eux sont formés de personnes seules ou de familles monoparentales. Ce phénomène est probablement attribuable aux politiques ontariennes en matière de logement subventionné et à la disponibilité de logements subventionnés pour les personnes de moins de 65 ans.

Enfin, le pourcentage de ménages à l'aide sociale cohabitant avec des membres de leur famille est proportionnellement le plus élevé à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, et au Québec. Par contre, bon nombre de ménages au Manitoba classés dans la catégorie autre ou inconnu étaient des jeunes personnes à l'aide sociale n'ayant aucune dépenses reliées au logement qui vivaient à la maison avec leurs parents.

CONCLUSION

Profil du bien-être social : mythes et réalités est une mine de nouveaux renseignements statistiques au sujet de l'aide sociale au Canada. Le Conseil national du bien-être social est très heureux de pouvoir mettre ces renseignements dans le domaine public avec la collaboration de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Toute personne qui lira ce rapport apprendra quelque chose de nouveau. Et toute personne se verra rappeler que les notions populaires au sujet de l'aide sociale et de ses bénéficiaires sont parfois fort éloignées de la réalité.

Il y a littéralement des centaines d'observations que l'on pourrait faire à partir des renseignements versés dans la base de données du projet de profil de l'aide sociale. À notre avis, trois des plus importantes sont les suivantes :

- * Il n'existe pas de modèle de bénéficiaire «type» de l'aide sociale.
- * L'aide sociale procure une aide vitale aux enfants comme aux adultes.
- * L'aide sociale est devenue une source de revenu à long terme pour un nombre étonnamment grand de Canadiens et Canadiennes.

D'abord et avant tout, nous espérons que les gens qui liront ce rapport seront frappés par la diversité des dossiers d'aide sociale au Canada. Les bénéficiaires de l'aide sociale se recrutent chez les personnes âgées comme chez les jeunes, chez les personnes handicapées comme chez les personnes aptes au travail, chez les gens instruits comme chez ceux qui ont peu ou pas d'instruction. Chaque chapitre de ce rapport témoigne des antécédents et des situations variées des personnes à l'aide sociale. Celles-ci diffèrent quant aux raisons pour lesquelles elles sont à l'aide sociale, au type et à la taille de la famille qu'elles forment, à leur type de logement, au temps qu'elles ont passé à l'aide sociale et aux sources extérieures de revenu dont elles bénéficient. À coup sûr, en matière d'aide sociale, les stéréotypes n'ont rien à voir avec la réalité.

Avec toute la publicité qui a entouré la question de la pauvreté des enfants ces derniers mois, il ne devrait pas être étonnant que plus d'un million des personnes à l'aide sociale en date

du mois de mars 1997 soient des enfants de moins de 18 ans. Ils étaient à l'aide sociale pour une raison toute simple : leurs parents ou leurs tuteurs étaient à l'aide sociale.

Pour certains lecteurs, cet état de fait sera trop évident pour mériter d'être mentionné, mais il n'est pas toujours évident dans l'élaboration des politiques d'aide sociale dans toutes les provinces. L'Ontario, par exemple, n'a pas exempté les familles avec enfants lorsqu'il a arbitrairement réduit les taux de prestations d'aide sociale en octobre 1995. D'autres provinces parlent de bonifier les prestations gouvernementales pour enfants et de «retirer les enfants de l'aide sociale» sans reconnaître que cela ne pourra se faire sans retirer leurs parents de l'aide sociale en même temps.

Les données les plus troublantes, peut-être, de la base de données sont celles qui font état de la durée des périodes courantes à l'aide sociale. En date du mois de mars 1997, 54 p. cent des ménages à l'aide sociale y étaient de façon continue pour des périodes de 25 mois et plus. Des données supplémentaires provenant du Québec donnent à penser qu'un nombre important de ces ménages pourraient être à l'aide sociale pour des années à la fois. Étant donné le revenu peu élevé que procure l'aide sociale, il semble improbable que ces personnes choisissent délibérément de vivre de l'aide sociale année après année. Il est triste de penser que les gouvernements sont toujours incapable d'imaginer de meilleures façons de gérer l'économie et de créer davantage de possibilités d'emploi pour les personnes qui peuvent et veulent les saisir.

Ce qui nous amène à la grande question que soulève ce profil des dossiers d'aide sociale : que ferons-nous de toute cette information nouvelle? Le Conseil national du bien-être social n'a jamais été en faveur de l'idée de tout simplement dénombrer les pauvres et d'en rester là. Le but de l'exercice est de dégager de meilleurs moyens pour lutter contre la pauvreté.

La base de données sur l'aide sociale nous procure un instantané du volume des dossiers d'aide sociale au Canada en date du mois de mars 1997. Elle ne nous dit pas, toutefois, comment au juste ou pourquoi les gens à l'aide sociale s'y sont retrouvés au départ et elle ne nous permet pas de prédire comment et quand ils pourraient s'en sortir dans l'avenir.

Nous souhaiterions que les analystes de la politique sociale, tant à l'intérieur du gouvernement qu'à l'extérieur, utilisent la base de données comme un incitatif à poursuivre leur propre recherche et à élaborer de nouvelles options stratégiques. Parmi les plus urgentes :

comment régler le problème de la dépendance à long terme à l'aide sociale, comment trouver davantage d'emplois et de meilleurs emplois pour les gens, comment bonifier l'aide financière aux parents seuls, et comment encourager des formules de soutien gouvernemental du revenu des personnes gravement handicapées qui soient mieux adaptées que l'aide sociale.

Nous aimerions également espérer que les Canadiennes et Canadiens ordinaires expriment leur appui au gouvernement dans leurs efforts pour s'attaquer à ces grandes questions. Une amélioration des politiques d'aide sociale est de l'intérêt de tous les Canadiennes et Canadiens, parce que tout le monde est exposé à avoir besoin de l'aide sociale à un moment ou à un autre de sa vie. Les chiffres sont éloquents : le nombre estimatif de 1 494 800 ménages à l'aide sociale en date du mois de mars 1997 représentait quelque 2 774 900 enfants, femmes et hommes, soit environ dix pour cent de la population du Canada.

La perte d'un emploi, la perte d'un conjoint et la perte de la santé sont autant de raisons pour lesquelles les gens demandent de l'aide sociale. La plus grande erreur serait de penser que la plupart d'entre nous sommes à l'abri de ces tragédies personnelles ou des nombreux autres revers de fortune qui peuvent conduire à l'aide sociale.

ANNEXE

STATISTIQUES CHRONOLOGIQUES PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Les pages suivantes présentent des données chronologiques sur une province ou un territoire particulier. Chacune présente un graphique illustrant les tendances des années récentes et un tableau renfermant des chiffres pour la plupart ou pour la totalité des années entre 1980 et 1997.

Les renseignements sur le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale et le nombre des ménages à l'aide sociale ont été fournis par Développement des ressources humaines Canada à partir de données obtenues de fonctionnaires provinciaux et territoriaux. Il n'y a pas de statistiques sur le nombre des dossiers en 1980 parce qu'il n'y en a pas qui soient entièrement compatibles avec les statistiques établies les années suivantes. Les statistiques sur l'aide sociale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ont été publiées sous forme de chiffres combinés avant 1983, de sorte qu'il n'y a pas de chiffres pour les années antérieures.

Les statistiques sur le chômage sont des moyennes annuelles qui ont été calculées par Statistique Canada et publiées dans Statistiques chronologiques sur la population active. Le Bureau ne collecte pas de données sur le chômage dans les deux territoires. Les chiffres de chômage rendent compte des Canadiennes et Canadiens de 15 ans et plus, y compris les aînés, mais le gros de la population active se compose de personnes de moins de 65 ans.

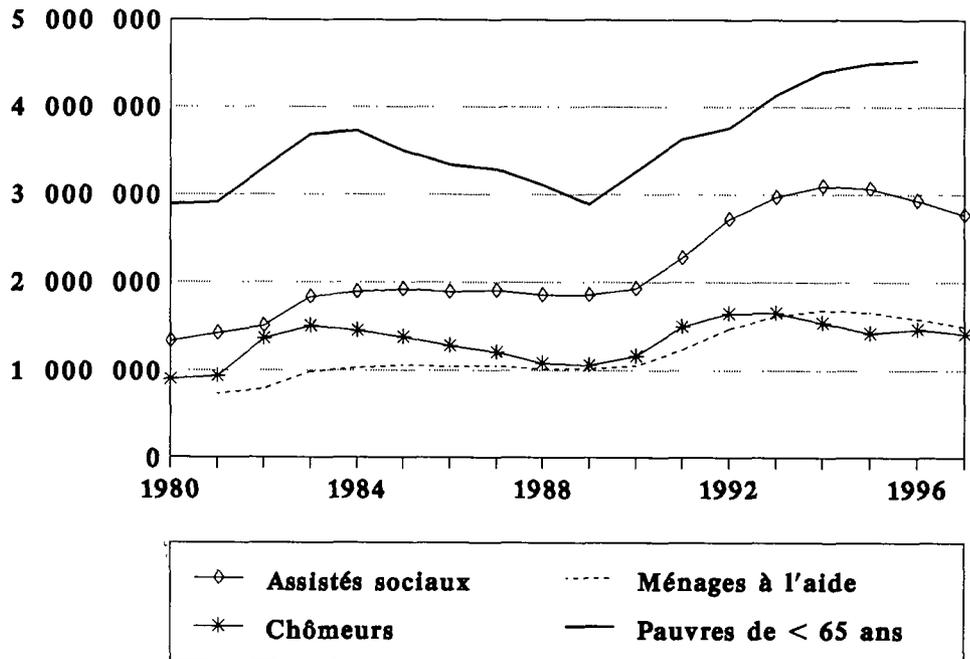
Les statistiques sur les personnes pauvres de moins de 65 ans ont été calculées par Statistique Canada à partir de la version de base de 1986 des seuils de faible revenu du Bureau pour chacune des années entre 1980 et 1996. Les chiffres de 1997 ne seront publiés que vers la fin de 1998. Le Conseil national du bien-être social et la plupart des autres groupes de recherche sur la politique sociale considèrent les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, même si Statistique Canada ne le fait pas.

La catégorie des personnes pauvres de moins de 65 ans a été retenue aux fins de ce rapport parce que l'aide sociale est, à tout prendre, un filet de sécurité sociale pour les personnes

de moins de 65 ans. Les aînés à faible revenu sont normalement admissibles aux programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de soutien du revenu qui s'adressent aux aînés.

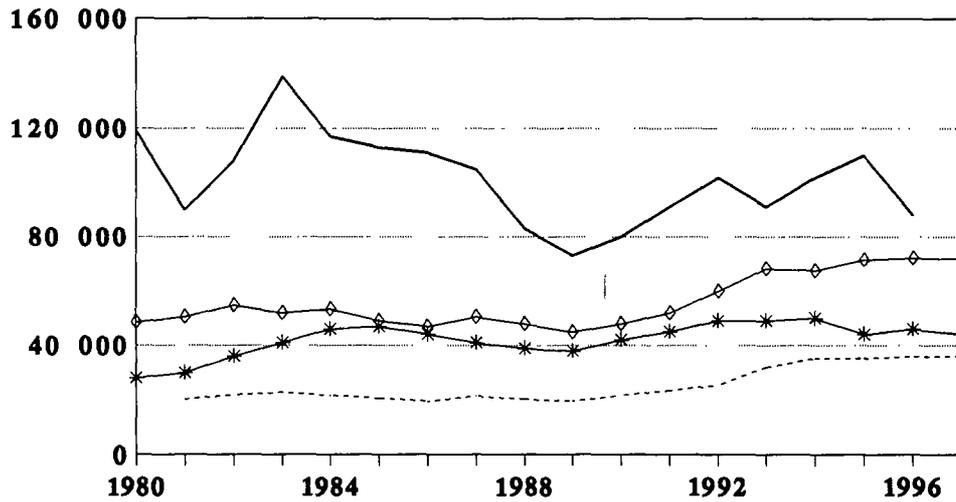
Les données concernant le nombre de ménages à l'aide sociale et le nombre de particuliers à l'aide sociale sont collectées une fois par année, normalement en mars. Les chiffres présentés dans les tableaux constituent des instantanés de l'aide sociale à un moment donné et ils ne rendent pas compte du volume des dossiers d'aide sociale pour d'autres mois de l'année. Les statistiques sur le chômage et la pauvreté s'appliquent à toute l'année.

Canada



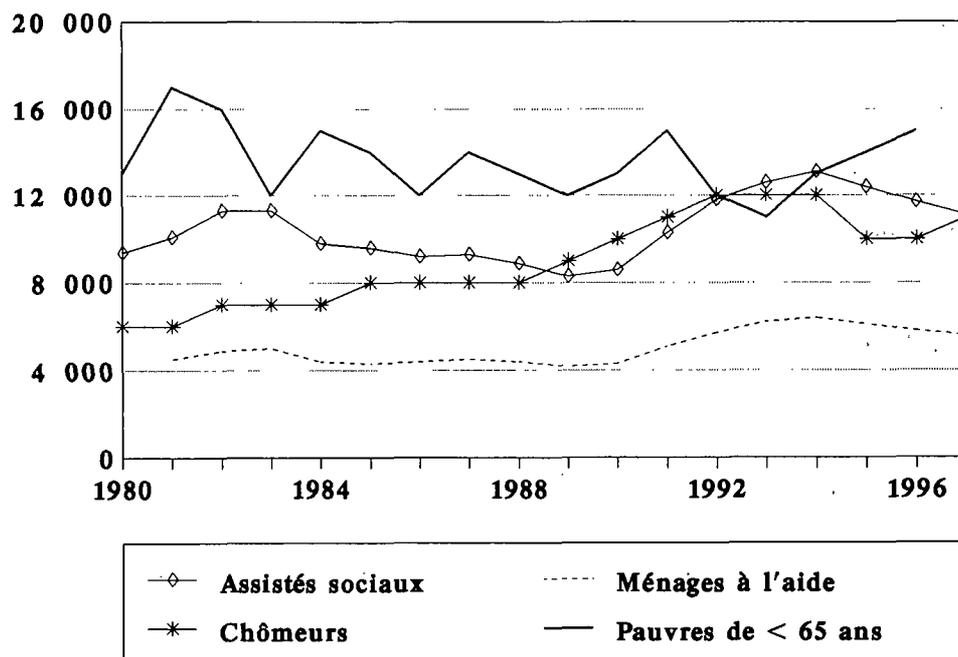
	Assistés Sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	1 334 000	p/d	900 000	2 894 000
1981	1 418 400	734 300	933 000	2 910 000
1982	1 502 800	788 100	1 363 000	3 303 000
1983	1 832 900	985 000	1 504 000	3 687 000
1984	1 894 900	1 028 500	1 450 000	3 728 000
1985	1 923 300	1 058 000	1 381 000	3 501 000
1986	1 892 900	1 048 900	1 283 000	3 339 000
1987	1 904 900	1 051 700	1 208 000	3 285 000
1988	1 853 000	1 018 400	1 082 000	3 110 000
1989	1 856 100	1 022 100	1 065 000	2 888 000
1990	1 930 100	1 056 000	1 164 000	3 267 000
1991	2 282 200	1 239 000	1 492 000	3 637 000
1992	2 723 000	1 471 900	1 640 000	3 756 000
1993	2 975 000	1 616 200	1 649 000	4 139 000
1994	3 100 200	1 675 900	1 541 000	4 408 000
1995	3 070 900	1 659 200	1 422 000	4 498 000
1996	2 937 100	1 582 000	1 469 000	4 535 000
1997	2 774 900	1 494 800	1 414 000	p/d

Terre-Neuve



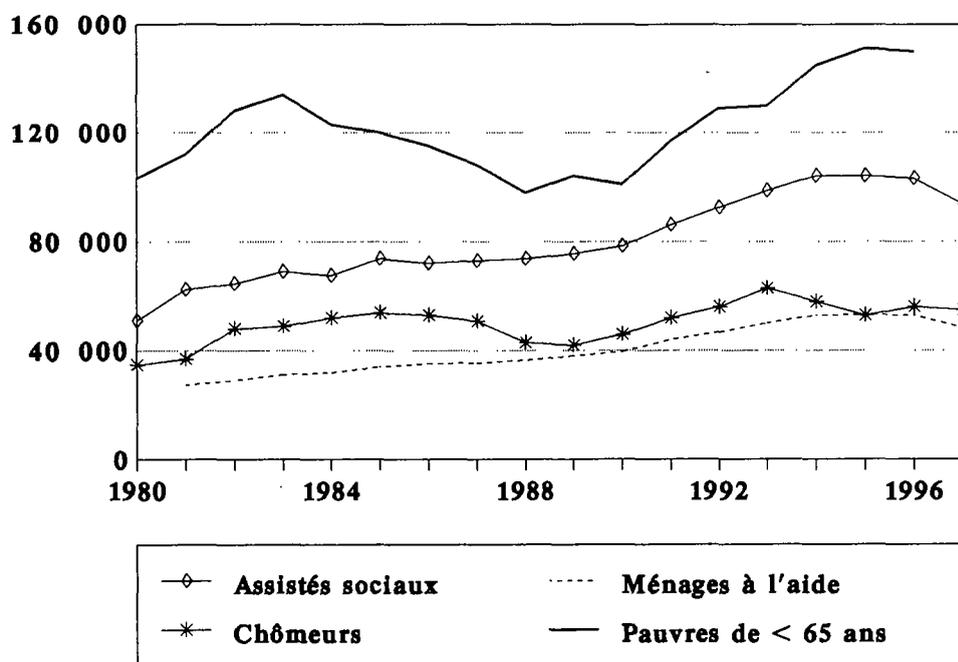
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	48 500	p/d	28 000	119 000
1981	50 400	20 400	30 000	90 000
1982	54 700	22 000	36 000	108 000
1983	51 900	22 900	41 000	139 000
1984	53 300	21 800	46 000	117 000
1985	49 100	20 900	47 000	113 000
1986	47 000	19 700	44 000	111 000
1987	50 500	21 400	41 000	105 000
1988	47 900	20 300	39 000	83 000
1989	44 800	19 600	38 000	73 000
1990	47 900	21 700	42 000	80 000
1991	51 800	23 500	45 000	91 000
1992	59 800	25 600	49 000	102 000
1993	68 100	32 200	49 000	91 000
1994	67 400	35 400	50 000	102 000
1995	71 300	35 400	44 000	110 000
1996	72 000	36 000	46 000	88 000
1997	71 900	36 000	44 000	p/d

Île-du-Prince-Édouard



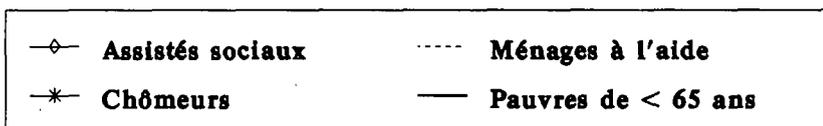
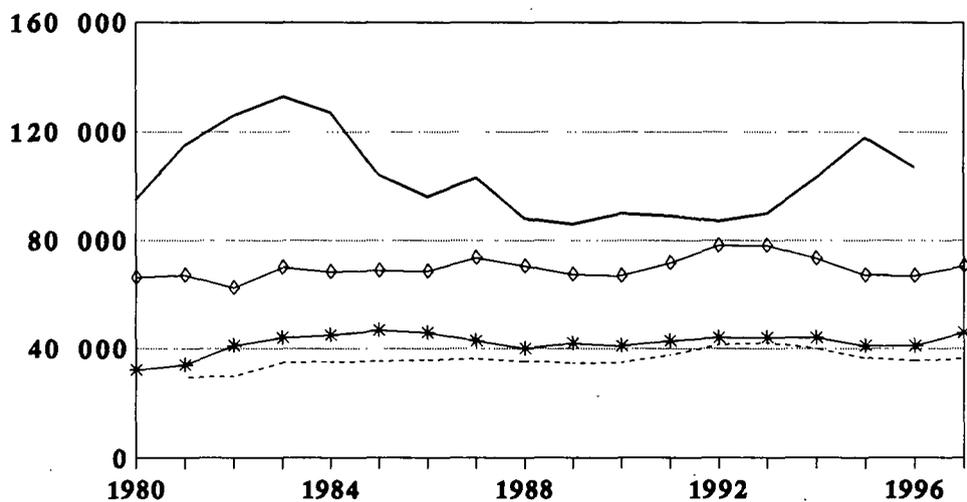
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	9 400	p/d	6 000	13 000
1981	10 100	4 500	6 000	17 000
1982	11 300	4 900	7 000	16 000
1983	11 300	5 000	7 000	12 000
1984	9 800	4 400	7 000	15 000
1985	9 600	4 300	8 000	14 000
1986	9 200	4 400	8 000	12 000
1987	9 300	4 500	8 000	14 000
1988	8 900	4 400	8 000	13 000
1989	8 300	4 200	9 000	12 000
1990	8 600	4 300	10 000	13 000
1991	10 300	5 100	11 000	15 000
1992	11 800	5 700	12 000	12 000
1993	12 600	6 200	12 000	11 000
1994	13 100	6 400	12 000	13 000
1995	12 400	6 100	10 000	14 000
1996	11 700	5 800	10 000	15 000
1997	11 100	5 600	11 000	p/d

Nouvelle-Écosse



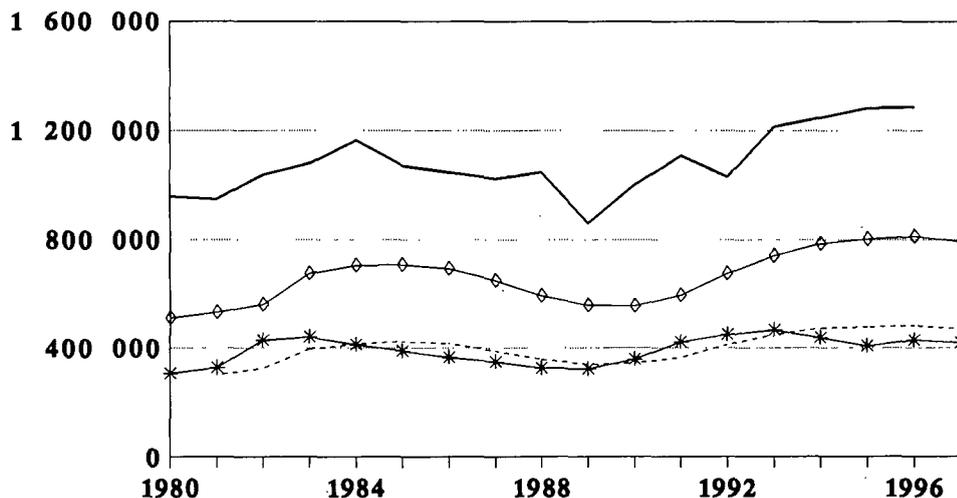
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	51 200	p/d	35 000	103 000
1981	62 400	27 700	37 000	112 000
1982	64 600	29 200	48 000	128 000
1983	69 000	31 400	49 000	134 000
1984	67 500	32 200	52 000	123 000
1985	73 600	34 300	54 000	120 000
1986	72 100	35 300	53 000	115 000
1987	73 000	35 600	51 000	108 000
1988	73 800	36 600	43 000	98 000
1989	75 600	38 100	42 000	104 000
1990	78 400	39 600	46 000	101 000
1991	86 200	44 000	52 000	117 000
1992	92 600	46 800	56 000	129 000
1993	98 700	50 200	63 000	130 000
1994	104 000	53 100	58 000	145 000
1995	104 000	53 200	53 000	151 000
1996	103 100	52 900	56 000	150 000
1997	93 700	48 400	55 000	p/d

Nouveau-Brunswick



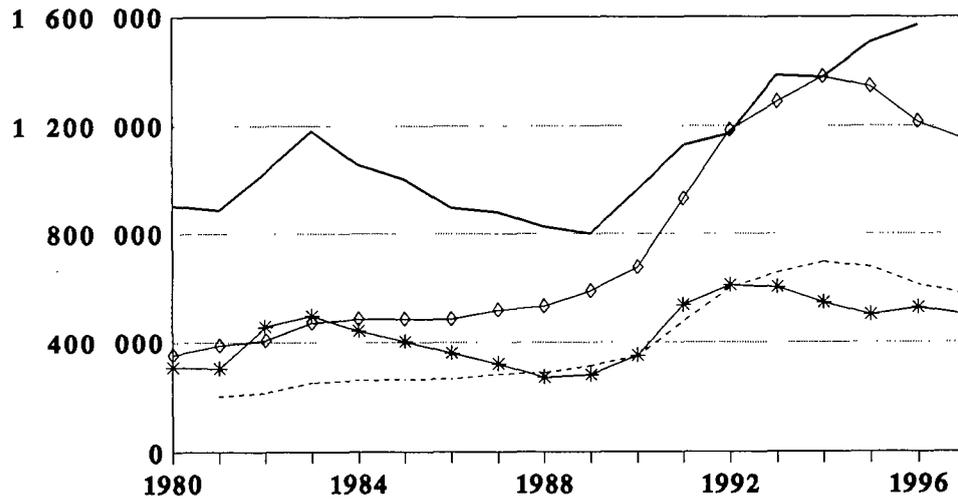
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	66 300	p/d	32 000	95 000
1981	67 400	29 600	34 000	115 000
1982	62 700	29 700	41 000	126 000
1983	70 100	35 000	44 000	133 000
1984	68 600	35 000	45 000	127 000
1985	69 100	35 400	47 000	104 000
1986	68 800	35 800	46 000	96 000
1987	73 700	36 400	43 000	103 000
1988	70 600	35 400	40 000	88 000
1989	67 700	34 600	42 000	86 000
1990	67 200	34 800	41 000	90 000
1991	71 900	37 800	43 000	89 000
1992	78 200	41 500	44 000	87 000
1993	78 100	42 100	44 000	90 000
1994	73 500	40 000	44 000	103 000
1995	67 400	36 500	41 000	118 000
1996	67 100	35 500	41 000	107 000
1997	70 600	36 200	46 000	p/d

Québec



	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	511 900	p/d	306 000	959 000
1981	532 900	302 300	327 000	949 000
1982	561 900	325 400	428 000	1 038 000
1983	675 800	396 800	441 000	1 080 000
1984	705 900	415 300	412 000	1 165 000
1985	708 700	424 400	390 000	1 072 000
1986	693 900	416 100	365 000	1 048 000
1987	649 600	390 100	349 000	1 024 000
1988	594 000	357 900	325 000	1 048 000
1989	559 300	340 700	324 000	861 000
1990	555 900	343 900	359 000	1 000 000
1991	594 900	366 200	423 000	1 109 000
1992	674 900	413 400	450 000	1 032 000
1993	741 400	450 700	467 000	1 214 000
1994	787 200	473 000	438 000	1 248 000
1995	802 200	479 400	408 000	1 283 000
1996	813 200	483 100	430 000	1 288 000
1997	793 300	470 400	420 000	p/d

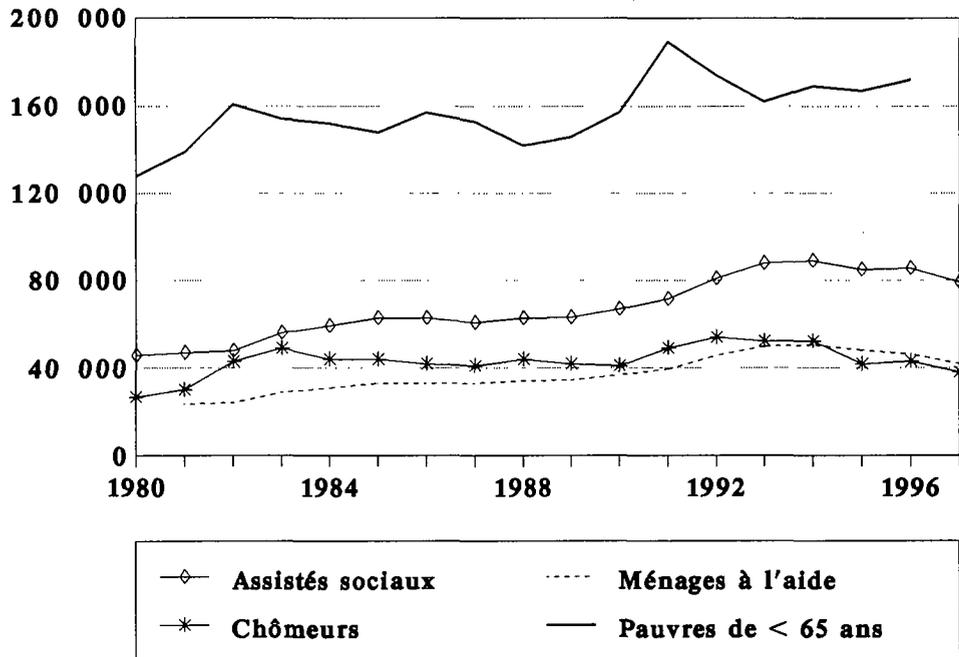
Ontario



◇ Assistés sociaux - - - - Ménages à l'aide
 * Chômeurs — Pauvres de < 65 ans

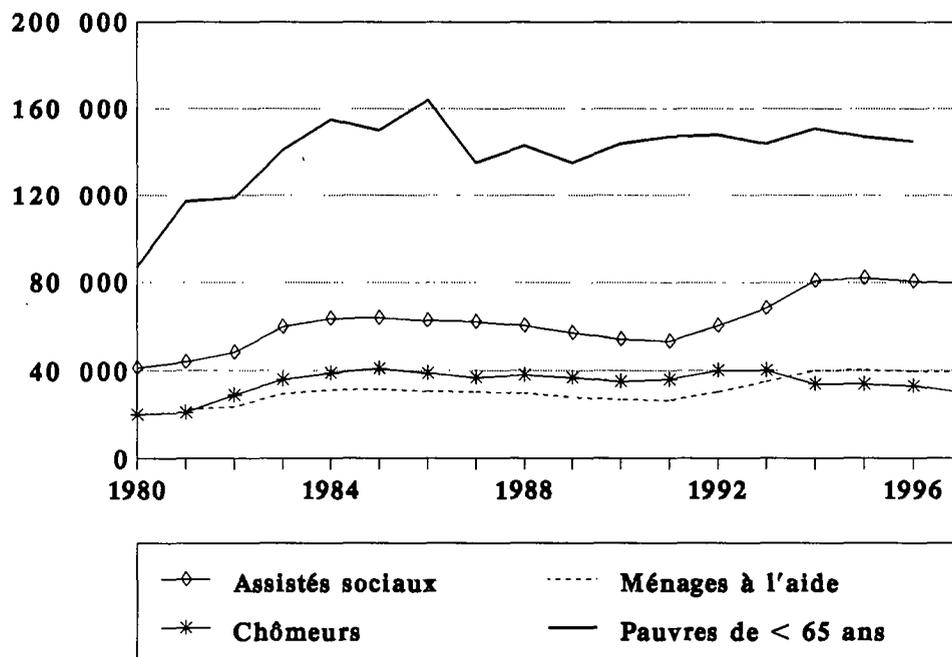
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	354 800	p/d	310 000	903 000
1981	389 800	203 100	305 000	887 000
1982	406 800	214 900	458 000	1 028 000
1983	471 200	253 100	497 000	1 181 000
1984	484 600	261 500	442 000	1 057 000
1985	485 800	264 900	404 000	1 002 000
1986	485 800	266 400	361 000	896 000
1987	518 400	283 400	321 000	880 000
1988	533 500	288 200	272 000	826 000
1989	588 200	314 400	280 000	801 000
1990	675 700	349 200	351 000	962 000
1991	929 900	474 900	538 000	1 128 000
1992	1 184 700	600 800	609 000	1 173 000
1993	1 287 000	656 900	604 000	1 384 000
1994	1 379 300	696 800	547 000	1 376 000
1995	1 344 600	678 400	501 000	1 505 000
1996	1 214 600	611 900	528 000	1 570 000
1997	1 149 600	578 300	502 000	p/d

Manitoba



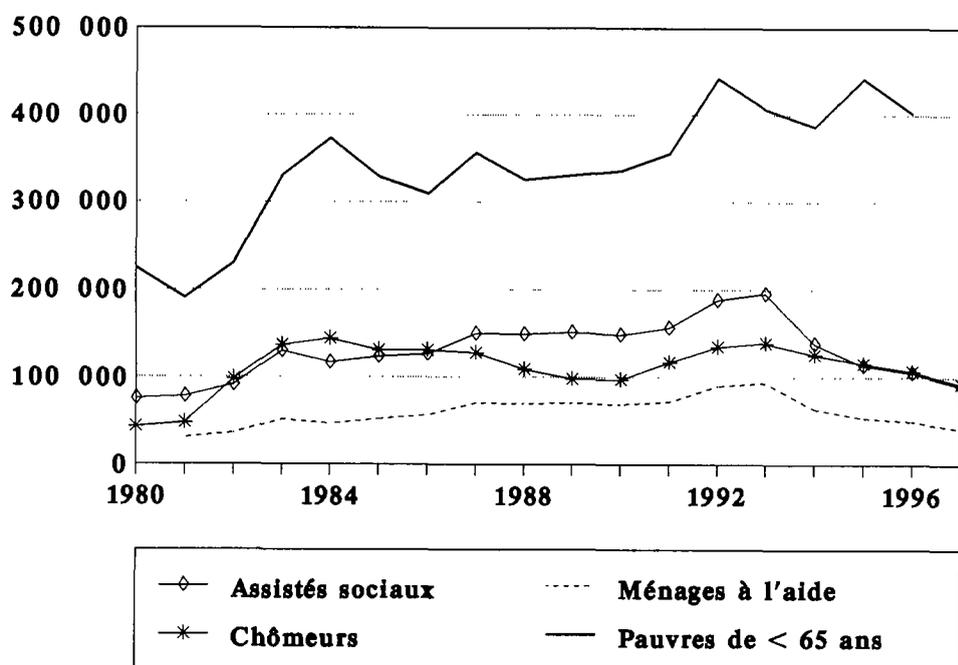
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	45 600	p/d	27 000	128 000
1981	46 900	23 600	30 000	139 000
1982	47 800	24 100	43 000	161 000
1983	55 900	29 000	49 000	154 000
1984	59 200	31 100	44 000	152 000
1985	62 800	33 100	44 000	148 000
1986	62 600	33 000	42 000	157 000
1987	60 600	33 200	41 000	153 000
1988	62 700	34 300	44 000	142 000
1989	63 000	34 500	42 000	146 000
1990	66 900	36 800	41 000	157 000
1991	71 700	39 400	49 000	189 000
1992	80 900	45 600	54 000	174 000
1993	88 000	49 800	52 000	162 000
1994	89 300	50 400	52 000	169 000
1995	85 200	48 000	42 000	167 000
1996	85 800	46 200	43 000	172 000
1997	79 100	41 800	38 000	p/d

Saskatchewan



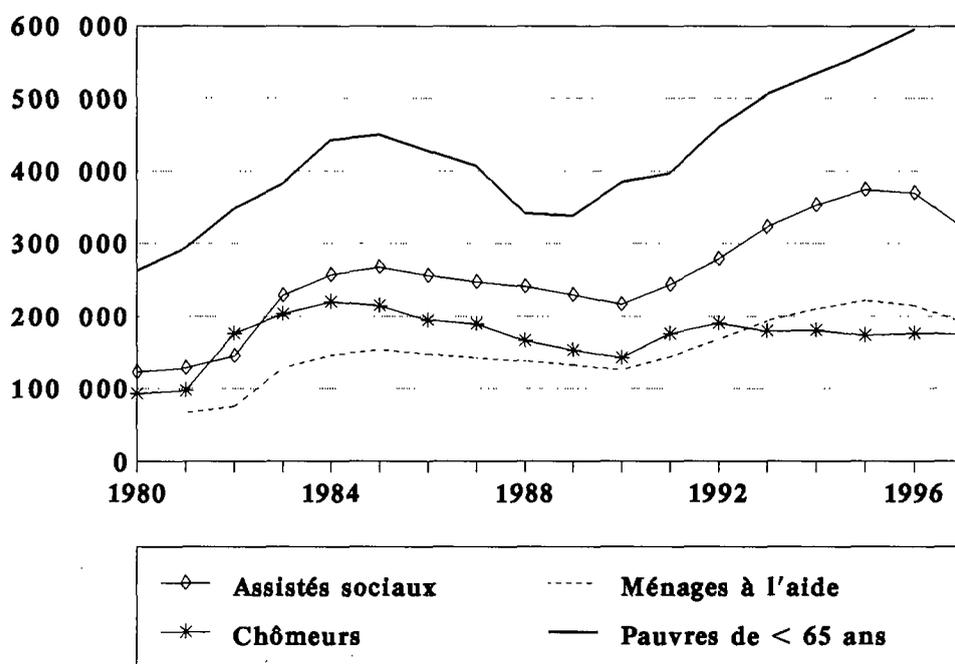
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	41 400	p/d	20 000	87 000
1981	43 800	22 600	21 000	117 000
1982	48 400	23 600	29 000	119 000
1983	59 700	29 500	36 000	141 000
1984	63 700	31 400	39 000	155 000
1985	64 000	31 600	41 000	150 000
1986	62 700	30 800	39 000	164 000
1987	62 100	30 500	37 000	135 000
1988	60 300	29 900	38 000	143 000
1989	57 200	28 000	37 000	135 000
1990	54 100	26 800	35 000	144 000
1991	53 400	26 700	36 000	147 000
1992	60 400	30 500	40 000	148 000
1993	68 200	35 000	40 000	144 000
1994	81 000	40 200	34 000	151 000
1995	82 200	40 400	34 000	147 000
1996	80 600	39 800	33 000	145 000
1997	79 700	39 100	30 000	p/d

Alberta



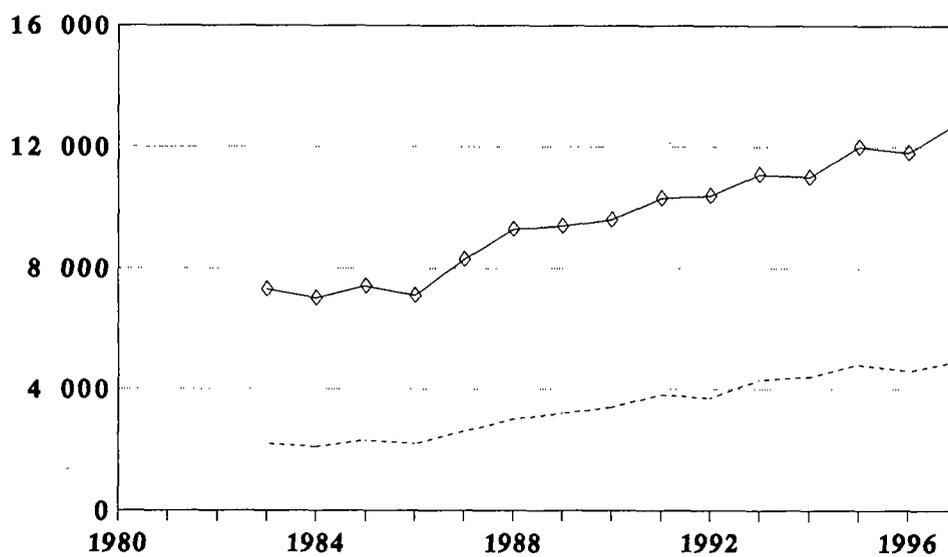
	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	76 100	p/d	44 000	225 000
1981	78 100	31 500	48 000	191 000
1982	91 700	36 300	98 000	230 000
1983	130 600	51 500	137 000	331 000
1984	117 100	47 000	144 000	373 000
1985	124 100	52 600	131 000	329 000
1986	126 600	57 000	131 000	310 000
1987	150 500	71 200	128 000	357 000
1988	149 800	69 900	109 000	326 000
1989	151 700	71 200	98 000	331 000
1990	148 800	69 300	97 000	336 000
1991	156 600	72 500	117 000	356 000
1992	188 300	89 600	135 000	442 000
1993	196 000	93 600	139 000	407 000
1994	138 500	64 500	126 000	387 000
1995	113 200	54 100	116 000	442 000
1996	105 600	50 500	107 000	402 000
1997	89 800	41 700	93 000	p/d

Colombie-Britannique



	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale	Chômeurs	Pauvres de moins de 65 ans
1980	122 800	p/d	93 000	263 000
1981	128 000	66 300	97 000	294 000
1982	144 900	75 200	176 000	349 000
1983	228 800	127 900	203 000	383 000
1984	257 100	146 000	220 000	443 000
1985	267 600	153 400	215 000	450 000
1986	255 700	147 600	194 000	428 000
1987	247 700	142 300	189 000	407 000
1988	241 100	138 000	166 000	342 000
1989	230 000	133 000	153 000	339 000
1990	216 000	125 700	142 000	385 000
1991	244 000	144 500	176 000	397 000
1992	279 300	167 700	190 000	461 000
1993	323 300	193 800	179 000	506 000
1994	353 500	210 400	180 000	535 000
1995	374 300	221 800	173 000	562 000
1996	369 900	214 700	176 000	596 000
1997	321 300	191 200	175 000	p/d

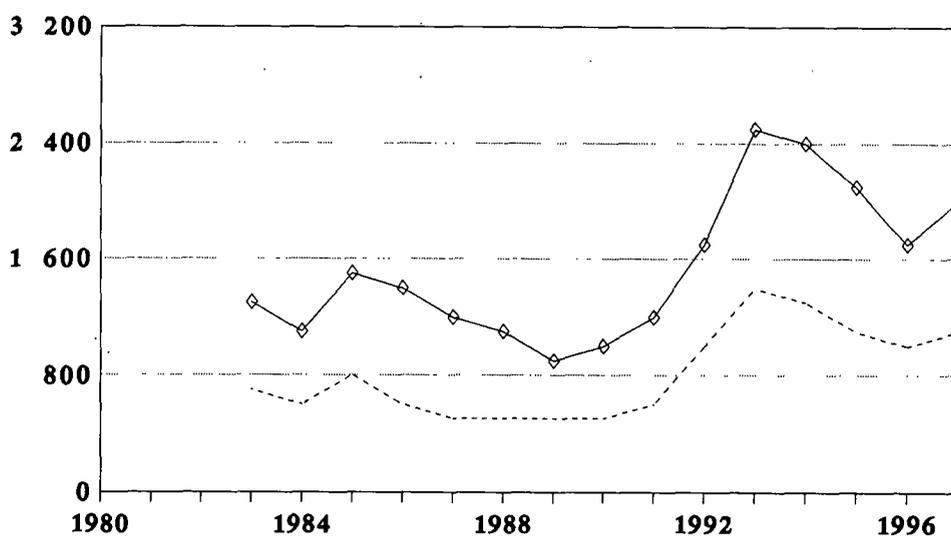
Territoires du Nord-Ouest



—◇— Assistés sociaux - - - - Ménages à l'aide

	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale
1980	Données non disponibles avant 1983	
1981		
1982		
1983	7 300	2 200
1984	7 000	2 100
1985	7 400	2 300
1986	7 100	2 200
1987	8 300	2 600
1988	9 300	3 000
1989	9 400	3 200
1990	9 600	3 400
1991	10 300	3 800
1992	10 400	3 700
1993	11 100	4 300
1994	11 000	4 400
1995	12 000	4 800
1996	11 800	4 600
1997	12 800	4 900

Yukon



◆ Assistés sociaux - - - - Ménages à l'aide

	Assistés sociaux	Ménages à l'aide sociale
1980	Données non disponibles avant 1983	
1981		
1982		
1983	1 300	700
1984	1 100	600
1985	1 500	800
1986	1 400	600
1987	1 200	500
1988	1 100	500
1989	900	500
1990	1 000	500
1991	1 200	600
1992	1 700	1 000
1993	2 500	1 400
1994	2 400	1 300
1995	2 100	1 100
1996	1 700	1 000
1997	2 000	1 100

INDEX DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

<u>Variables</u>	<u>Page</u>
Type de famille	8, 10, 12, 22, 37, 42, 51, 58
Raisons pour toucher de l'aide sociale	16, 17, 19, 22, 23, 29, 47, 53, 59
Analyses provinciales	12, 19, 33, 39, 40, 46, 55, 61
Longueur de la période courante à l'aide sociale	26, 28, 29, 31, 33
Scolarité	45, 46, 47
Autres sources de revenu	49, 51, 53, 55
Logement	56, 58, 59, 61
Âge	23, 36, 37, 39
Enfants	40, 42
Taille de famille	13, 42

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (Président)

Canning (Nouvelle-Écosse)

M. Armand Brun (Vice-président)

Shediac (Nouveau-Brunswick)

Mme Doris Bernard	Radisson (Québec)
Mme Olive Crane	Mt. Stewart (Île-du-Prince-Édouard)
Mme Helen Margaret Finucane	Regina (Saskatchewan)
M. Charles H. Forsyth	Hamilton (Ontario)
M. Bruce Hardy	Surrey (Colombie-Britannique)
Mme Dana Howe	Windsor (Ontario)
M. David S. Northcott	Winnipeg (Manitoba)
Mme Lorraine Tordiff	Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)
Mme Claudette Toupin	St-Bruno (Québec)

Directeur: Steve Kerstetter

Conseillère principale en politiques et agente de recherche: Joanne Roulston

Consultante: Helen Berry

Agent de liaison: Carole Lanthier Bayram

Agent de publications: Anna Kyle

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a reçu comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 2nd Floor, 1010 Somerset Street West, Ottawa K1A 0J9.